

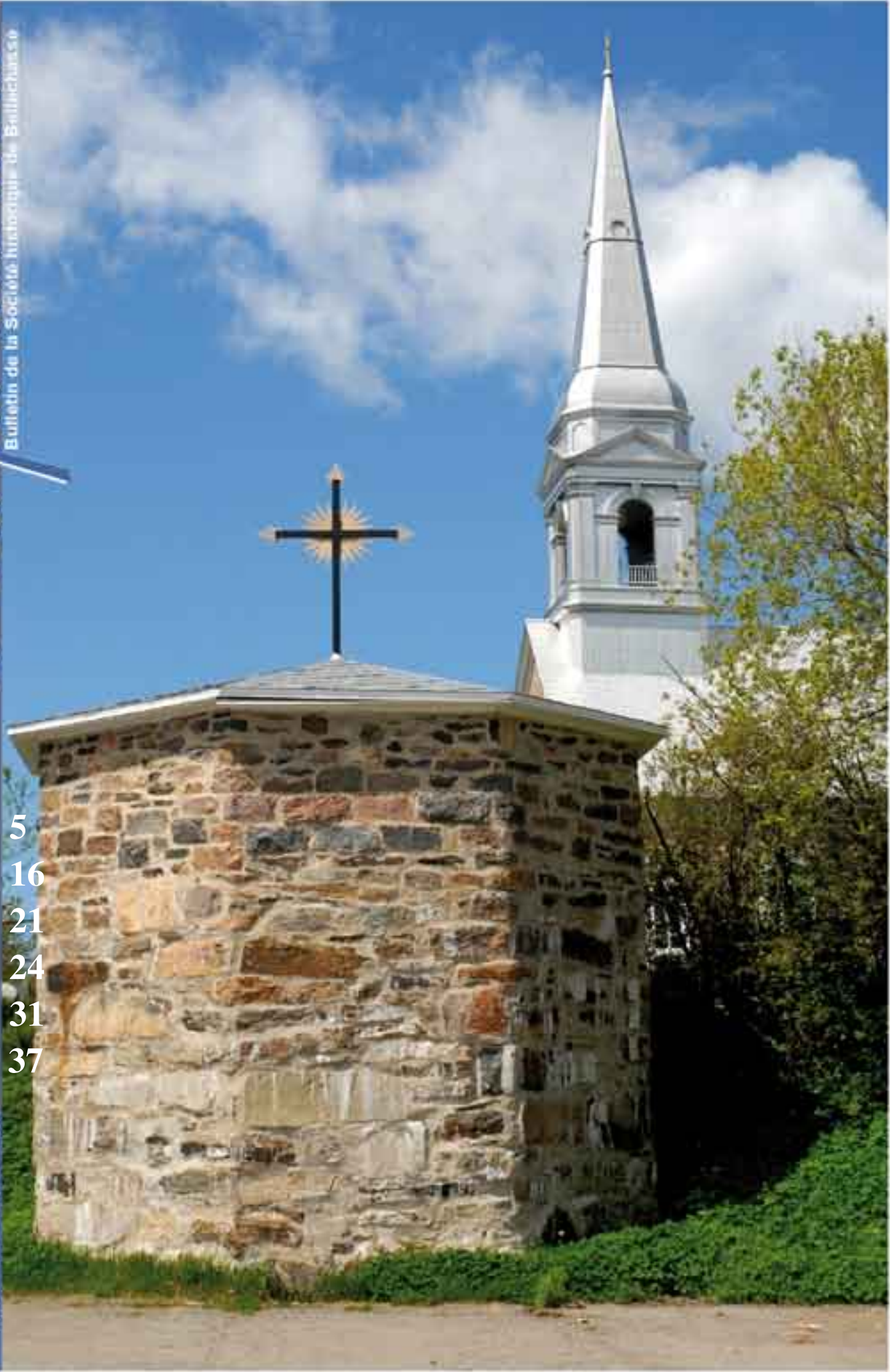
Coufil des ans

Bulletin de la Société historique de Bellechasse

Spécial Sainte-Claire

Seigneurie de Jolliet	5
Régime municipal, écoles et culture	16
Dorchester, Beauce ou Bellechasse	21
Une économie prospère	24
Une église modèle	31
Claire d'Assise	37

vol. 22 - n° 1 - Hiver 2010-11





Conseil d'administration de la Société historique de Bellechasse

président: Jean-Pierre Lamonde, 418 887-3761
lamondej@globetrotter.net

vice-président: Pierre Prévost, 418 882-3528
marie-josee@globetrotter.net

trésorière: Gisèle Lamonde, 418 887-3761
gisele.lamonde@globetrotter.net

secrétaire: Nicole Picard, 418 837-9768
picard.tardif@sympatico.ca

Lise Fleury Gosselin: 418 887- 6030
fleuryl@globetrotter.net

Réjean Bilodeau: 418 789- 3664

Paul St-Arnaud: 418 884-4128
paulst-arnaud@globetrotter.net

Robert Lebrun: 418 807-0603
robert-lebrun@videotron.ca

Membres d'honneur de la Société historique de Bellechasse

0006 André Beaudoin

0008 Claude Lachance

0016 Fernand Breton

0019 Benoît Lacroix

0038 Claudette Breton

0162 Charles-Henri Bélanger

Territoire de la Société historique de Bellechasse

Armagh, Beaumont, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Anselme, Saint-Camille, Saint-Charles, Sainte-Claire, Saint-Damien, Saint-Gervais, Saint-Henri, Saint-Lazare, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Magloire, Saint-Malachie, Saint-Michel, Saint-Nazaire, Saint-Nérée, Saint-Philémon, Saint-Raphaël, Sainte-Sabine, Saint-Vallier.

Responsable de la publication: Société historique de Bellechasse

Coordinateur a.i. : Jean-Claude Tardif

Équipe éditoriale: Pierre Prévost, Claude Gignac, Jean-Pierre Lamonde et Conrad Paré.

Inscription et renouvellement: Lise Gosselin

Revision des textes: Louise MacDonald et Vincent Deschênes

Conception graphique: Julien Fontaine - julien.fontaine278@gmail.com



Couverture:

Ouvrage de pierres servant de charnier au cimetière de Sainte-Claire.

Ph : Paul St Arnaud

Cotisation annuelle: 25 \$

Adresse postale: 8, avenue Commerciale, Saint-Charles, GOR 2T0

Courriel: redaction@shbellechasse.com

Site Web: www.shbellechasse.com

Dépôt légal:

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006 ISSN D381 079

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

La rédaction se réserve le droit d'adapter les textes pour leur publication. Sauf exception, Au fil des ans est publié quatre fois l'an.

La Société historique de Bellechasse, incorporée en 1985, est membre de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

Nouveau rédacteur en chef

C'est un grand plaisir pour l'équipe de la Société historique d'accueillir M. Jean-Claude Tardif comme nouveau rédacteur en chef d'Au fil des ans à compter de ce numéro. Environ quatre cent vingt-cinq personnes sont membres de la Société et attendent impatiemment leur numéro du bulletin chaque trimestre.

Monsieur Tardif, résident de Beaumont, a fait une bonne partie de sa carrière dans l'enseignement. Il a déjà assumé la responsabilité d'une publication, tel le journal l'Oseilleur à Beaumont. Il a publié ces dernières années deux livres portant sur l'Île Verte : Le grand livre d'or des Lindsay qui contient des extraits des registres tenus au phare entre 1936 et 1964, puis L'île Verte - Le fleuve, une île et son phare. Les deux publications ont connu un grand succès auprès du public.

Monsieur Tardif est un homme de lettres et de patrimoine. Dans son milieu, il a constamment participé aux activités de promotion et de mise en valeur du patrimoine. Son mandat est maintenant d'œuvrer à la dimension de Bellechasse, un pays dans un pays. Nous lui apporterons toute notre collaboration, et nous vous demandons de lui apporter votre support par des suggestions, des photos et des articles. Au fil des ans n'est pas le fait d'une seule personne, mais le fruit d'une collaboration. Beau mandat à monsieur Tardif et à vous une bonne et heureuse année.

Jean-Pierre Lamonde, président

Mot du rédacteur en chef

Vous avez en main le premier numéro de l'année et ma première production à titre de rédacteur. La chance du débutant m'a accompagné dans cette belle aventure car un passionné d'histoire, Yvan De Blois, s'est généreusement offert pour produire un numéro spécial pour souligner le 200^e anniversaire de Ste-Claire. Vous y découvrirez tant et tant de faits inconnus et passionnants qui vous aideront à comprendre dans quel contexte a été fondée et a grandi cette municipalité de Dorchester, maintenant de Bellechasse. Un sincère merci à monsieur De Blois. De son côté, Pierre Prévost nous offre deux hors-d'œuvre délicieux à propos de l'église de Ste-Claire et de sa sainte patronne.

Je me permets donc de faire appel à chacune et chacun d'entre vous qui avez des souvenirs, des archives, des talents à partager. Vous pouvez communiquer avec moi, soit par téléphone, soit par courriel. La date de tombée du prochain numéro est le 15 mai. Bonne lecture

Jean-Claude Tardif - Rédacteur
418-837-9768 / picard.tardif@sympatico.ca

Quelques éphémérides

- La Société historique de Bellechasse a déjà vendu 1300 exemplaires de son livre sur le patrimoine religieux de Bellechasse. Si vous n'avez pas encore acheté le vôtre, n'attendez pas trop car vous pourriez devoir vous en priver. Contactez Gisèle Lamonde 418 887-3761 ou faites appel à votre municipalité qui en a peut-être encore quelques exemplaires en main.
- Deux événements ont contribué au lancement de ce volume et ont connu un franc succès : l'un à St-Charles et l'autre à St-Michel.
- Un bel hommage a été rendu par la Corporation du patrimoine et du tourisme religieux de Québec, dans leur bulletin de l'hiver 2010, On y lit notamment ce commentaire : « L'irréfragable qualité de la présentation saura inspirer les artistes alors que les églises y sont souvent intégrées à des plans bucoliques ainsi qu'aux paysages des villages à la toponymie significative »
- Un magnifique outil est désormais à la disposition de toute personne qui entreprend des travaux de restauration d'un bâtiment patrimonial. Il s'agit d'une publication intitulée *Le patrimoine bâti de Chaudière-Appalaches. Un précieux héritage à préserver*. Elle a été produite sous la coordination de la Conférence régionale des élus (CRÉ). On peut se la procurer auprès de la MRC de Bellechasse ou en faire la demande à votre municipalité.
- La prochaine assemblée générale de la société aura lieu le 25 avril prochain à Ste-Claire. L'invitation est incluse dans le présent numéro.
- Les personnes qui veulent devenir membres de la société et recevoir leur exemplaire de la revue n'ont qu'à remplir la formule d'abonnement qui fait partie du présent numéro.

Sommaire	Nouveau rédacteur en chef	2	Un curé et une église pour la paroisse	12
	Mot du rédacteur en chef	2	Les écoles dans la paroisse	14
	Quelques éphémérides	3	Le régime municipal	16
	« Du haut de mon clocher... »	4	Sainte-Claire de Dorchester, de Beauce, de Bellechasse ou d'ailleurs ?	21
	La seigneurie de Jolliet	5	Sainte-Claire, une économie prospère	24
	Le passage des Amérindiens...	6	La culture dans notre milieu...	27
	Les 1 ^{ers} jalons de la paroisse	8	une collectivité tournée vers l'avenir	30
	Début de la mission religieuse au « Village de Sainte-Claire »	9	L'église de Sainte-Claire Une église modèle au Québec	31
	1 ^{ère} paroisse catholique romaine sous le Régime anglais	10	Les saints protecteurs de Bellechasse Claire d'Assise	37



200 ans d'histoire de la communauté



Yvan de Blois
Amateur d'histoire avec un grand «A»

Au cours de l'année 2009, les citoyens de la municipalité de Sainte-Claire ont dignement souligné les 200 ans de présence religieuse continue dans leur communauté ainsi que les efforts soutenus fournis par les habitants afin de développer ce milieu de vie qui nous est donné aujourd'hui.

Ce fut une occasion unique de partager certains moments du passé et de se remémorer cette histoire riche et fière qui est celle de notre milieu et de la société qui le compose.

J'ai eu le privilège d'animer le volet historique des Fêtes du 200^e, à partir de mes recherches effectuées depuis de nombreuses années, constituant un volumineux fonds d'archives. Les pages qui vont suivre sont tirées de mon document intitulé : « Du haut de mon clocher », composé de quatre tomes, représentant près de 2000 pages de textes, photos et références sur

l'histoire de la paroisse de Sainte-Claire et la région, depuis l'octroi de la seigneurie à Louis Jolliet en 1697 jusqu'à nos jours.

Il me fait donc plaisir de partager avec vous ces quelques lignes vous permettant de découvrir, ou de mieux connaître dans ce bref aperçu quelques volets de notre belle collectivité. Vous comprendrez sûrement que tous ses aspects n'ont pu être traités, ce sera donc un prochain rendez-vous.

Certaines des photos ci-jointes proviennent des archives de la BAnQ de même que de la collection de la Société du patrimoine de Sainte-Claire ainsi que de la collection personnelle de Mario-G. Fournier. Je leur dis un grand merci. Bonne lecture!

Yvan De Blois

La seigneurie de Jolliet

L'origine du système seigneurial remonte à la France gallo-romaine. Au XVII^e et XVIII^e siècle, le système seigneurial était devenu un élément majeur de l'ordre social. La superficie de terrain que l'on possédait à cette époque servait à situer la valeur et la dignité de l'homme. Seul le propriétaire d'un bien foncier pouvait être partie prenante aux décisions



Louis Jolliet, découvreur du Mississippi

touchant le territoire ou la paroisse. Au Québec, le système seigneurial est introduit en 1623. Ce mode de gestion du territoire va marquer profondément le développement de notre pays et son influence se fait encore sentir de nos jours par la configuration des terres et le tracé des chemins. Le système seigneurial est donc fondamentalement un mode de division, de distribution et d'occupation des terres dont celui qui en détient les titres est appelé le « seigneur ». La paroisse de Sainte-Claire sera ainsi fondée 200 ans plus tard, alors que le système seigneurial existe toujours, sur le territoire de la seigneurie Jolliet.

Mentionnons d'abord que le nom de la seigneurie Jolliet vient du célèbre explorateur que fut Louis Jolliet (1645-1700). Découvreur du Mississippi, Jolliet est né dans la ville de Québec

en 1645 et fut éduqué au Collège des Jésuites. Il fit un séjour en France entre 1668 et 1669 afin d'y étudier la philosophie et, éventuellement, entrer dans les ordres. Il retourna au Canada l'année suivante afin de partir à la découverte des mines de cuivre du Lac Supérieur, sur ordre de l'Intendant Jean Talon... décidément, il n'était pas fait pour devenir prêtre. Jolliet pratiqua un certain temps la traite des fourrures, ce qui lui permit de glaner de précieuses informations sur l'occupation des vastes territoires à découvrir. En 1672 il fut engagé par Frontenac afin de déterminer dans quel océan se jette le Mississippi. Il quitta Michilimackinac le 17 mai 1673, pour atteindre un mois plus tard le Mississippi. Au cours de ce voyage, il découvrit les embouchures des rivières Illinois, Missouri, Ohio et Arkansas. Convaincu que le Mississippi ne se jette pas dans le Pacifique, il prit le chemin du retour. En 1680, il va s'établir sur l'île d'Anticosti, partie intégrante de la seigneurie de Mingan, qui lui avait été offerte en récompense de ses services. En 1695 il va recevoir le grade de « Pilote royal » et en 1697, le titre de « d'Hydrographe royal ». La même année, il recevra en récompense de ses efforts, la seigneurie de Jolliet, parfois aussi appelée « de la rivière Etchemin ». Cette seigneurie est située à l'arrière (au sud) de la seigneurie de Lauzon, propriété de son beau-frère, Étienne Charest.

L'auteur Ernest Gagnon, dans son volume « Louis Jolliet », paru en 1946 aux Éditions Beauchemin, laisse entendre que Louis Jolliet aurait sillonné les rives de la rivière Etchemin entre 1667 et 1685, au cours de l'un de ses 46 voyages en barque et en canot, en vue de dresser la carte du grand fleuve « St-Laurens ». Jolliet aurait lui-même décrit, dans ses récits de voyage, l'endroit appelé « les islets de la rivière Etchemin », à la hauteur de la future paroisse de « Sainte-Claire-de-Jolliet ». Cependant, Jolliet n'exploitera jamais cette seigneurie qui, paradoxalement, sera la seule de ses trois seigneuries à porter son nom.

Voici donc le texte intégral de la concession de la seigneurie Jolliet :

« Louis de Buade, conte de Frontenac, gouverneur et lieutenant

général pour le Roy en toute la France septentrionale; Jean Bochart, seigneur, chevalier de Champigny, Noroy et Verneuill, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays ;

À tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

Sçavoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, tendante à ce qu'il nous plût de luy vouloir accorder .les islets qui sont dans la Rivière des Etchemins au dessus du premier sault contenant trois-quarts de lieues environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre demie lieue au dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un costé à la seigneurie de Lozon et de l'autre aux terres non concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice ; pour par le dit sieur Jolliet s'y faire un établissement et y mettre des habitans ; à quoi ayant égard. Nous, en vertu du pouvoir conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par les présentes au dit sieur Jolliet les dits islets contenant trois quarts de lieue environ, avec les dites trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, en la manière que le tout est cy dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause en propriété à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de pêche, chasse et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter la foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumées ; que les appellations du juge qui y sera établey ressortiront nuement en la prévôté du dit Québec ; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propre pour la construction de vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis au Roy et au gouverneur du pays des mines, minières et minéraux si aucun se trouve dans la dite étendue ; d'y tenir feu et lieu et de le faire tenir par ses tenanciers, de désertter et faire désertter la dite terre incessamment, à peine d'être déchu

de la possession d'icelle ; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an.

En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

Fait et donné à Québec le dernier avril mil six cens quatre-vingt-dix-sept.

Ainsi signé : Frontenac et Bochart de Champigny.

Le « premier sault », dont on fait mention dans l'acte de concession de la seigneurie de Jolliet, est en réalité le site des « chutes Rouillard », situé sur le cours de la rivière Etchemin, à l'extrémité sud-est de Saint-Anselme. De plus, les « islets » mentionnés sont les petites îles se trouvant dans ladite rivière, entre le moulin Couture (XXe siècle) et l'extrémité sud-ouest de la paroisse de Sainte-Claire. La plus importante de ces petites îles, localisée en aval du pont de Sainte-Claire, portera éventuellement le nom de « Jolliet ». À de nombreuses reprises, des contrats notariés font référence à « L'île de Jolliet », notamment en 1821, alors que « par devant » le notaire Jean-Joseph Reny, le seigneur Jean-Thomas Taschereau accorde en concession « L'île de Jolliet » au sieur Pierre Morin de St-Henry.

Par ailleurs, toutes les autres îles porteront aussi des noms tels Ste-Suzanne, Ste-Caroline, St-Alexandre et même « l'île aux sapins ».

Outre Louis Jolliet, plusieurs seigneurs se sont succédé dans la seigneurie Jolliet au cours des siècles. Toutefois, la famille Taschereau y aura tenu la place la plus significative. D'abord Gabriel-Elzéar Taschereau (1745-1809), celui-ci en avait obtenu les titres par sa mère, Marie-Louise Bazin, petite-fille de Louis Jolliet. Gabriel-Elzéar sera le véritable initiateur du développement de cette seigneurie en y accordant les premières concessions à compter de 1785 mais surtout, il sera le fondateur de la future paroisse de Sainte-Claire. Lors de son décès en 1809, Gabriel-Elzéar va léguer ses seigneuries à ses enfants. Jean-Thomas et Thomas-Pierre-Joseph deviendront les coseigneurs de Jolliet. Toutefois, les autres enfants de Gabriel-Elzéar se partageront aussi de nombreuses terres sur ce vaste territoire s'étendant de la rivière Etchemin jusqu'à celle de la Chaudière. Suite à la mort subite de Jean-Thomas (1778-1832), une partie importante de la seigneurie Jolliet sera éventuellement vendue à James Gibb, un riche marchand anglais, résidant de la ville de Québec. Gibb en fera l'acquisition à compter de 1835 et l'exploitera jusqu'en 1854, au moment



Gabriel-Elzéar Taschereau (1745-1809)

de l'abolition du système seigneurial. C'est à ce moment que Jean-Thomas Taschereau (fils) (1814-1893) rachètera les titres de la seigneurie Jolliet et que ceux-ci vont demeurer dans la famille pour plusieurs décennies, du moins jusqu'en 1935 alors que Louis-Alexandre (premier ministre de la province de Québec) et Charles-Edmond, son frère, seront toujours les bénéficiaires des rentes seigneuriales de Jolliet.

Le passage des Amérindiens...

La présence des Amérindiens sur le territoire de la paroisse de Sainte-Claire est souvent mentionnée, notamment dans l'arrondissement d'Abénakis. Selon le Révérend Eugène Vétromile, dans son ouvrage « The Abenakis and their history » publié en 1866, le nom Abénakis veut dire : « Nos ancêtres de l'orient ». Par ailleurs, le Père Aubéry, cité dans le volume « Notes sur de vieux manuscrits Abénakis » rédigé en 1886 par Charles Gill, prétend que le nom Abénakis veut dire « Les anciens du temps passé ». Toutefois, il semble que la meilleure interprétation du mot Abénakis ait été donnée par l'abbé Joseph-A. Maurault dans son livre « Histoire des Abénakis,

depuis 1605 à nos jours ». Ce volume, publié en 1866, nous apprend que le nom original « Wôbanaki » décrivant les Abénakis, voudrait effectivement dire « Terre du Levant ». Au XVIIe siècle, les Français appelaient ces « sauvages » les Abénaquois, ce qui veut dire « Ceux de la terre du Levant » que l'on a souvent traduit par « Le peuple du soleil levant ».

Dans les « Relations des Jésuites », parues entre 1632 et 1672, on retrouve à quelques reprises des références aux tribus des Etchemins et des Abénakis vivant ensemble le long de la rivière Etchemin. Ces Indiens parlaient probablement une langue commune. Incidemment, l'une des interprétations

du mot « Etchemin », donnée par l'abbé Maurault, signifie : « Ceux de la terre de la peau pour les raquettes ». Ce nom avait été donné en raison de la grande quantité d'originaux et de caribous que l'on retrouvait sur le vaste territoire des Etchemins. La peau de ces originaux et caribous était particulièrement efficace afin de fabriquer la fonçure en babiche des bonnes raquettes. Pour ce qui est du nom de la rivière Etchemin, son nom signifierait : « Rivière du Loup-Marin ». Il faut cependant noter que la rivière Etchemin fut d'abord appelée la « Bruyante ». Au début du XVIIIe siècle, on retrouve toujours des Indiens Abénakis dans la mission du Sault-la-Chaudière où le père Joseph Aubery se

consacre à l'étude de la langue de ces « sauvages ». Par ailleurs vers 1775, les colons occupent désormais les abords de la rivière Chaudière, de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce jusqu'à Saint-Joseph-de-Beauce ainsi que le long des rives de la rivière Etchemin, de St-Henry jusqu'à St-Joseph-de-la-Pointe-Lévy. À cette époque, il semble y avoir encore certains « sauvages » Abénakis habitant en permanence la vallée de la Chaudière et peut-être même à quelques endroits, le long de la rivière Etchemin. Une concentration de ces Indiens se trouve près de la rivière « Le Bras » entre St-Joseph de Beauce et St-François (Beauceville), mais aussi plusieurs à l'ouest de la seigneurie de Jolliet, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Scott. Entre 1780 et 1825, les registres de la paroisse de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce font état de nombreux baptêmes, mariages et sépultures de « sauvages » Abénakis. On peut donc présumer que certains vivent en périphérie de cette paroisse, quelque part entre la rivière Chaudière et la rivière Etchemin.

La tribu des Etchemins descendait la rivière Etchemin durant l'été, en provenance du Maine, pour venir y échanger leurs fourrures dans les postes de traite. L'historien et notaire, J.-Edmond Roy, nous apprend que plusieurs groupes d'indiens Abénakis, Etchemins et Micmacs dressaient leurs tentes sur la Rive-Sud du fleuve St-Laurent durant l'été, en face de Québec alors que l'hiver les ramenait dans les forêts du Maine ou sur les bords de la mer. Selon J.-Edmond Roy, les indiens Abénakis ont conservé cette façon de faire jusqu'en 1867. C'est à ce moment qu'ils ont été installés en permanence sur des réserves.

Ces Indiens étaient de grands chasseurs et venaient chasser l'orignal, le caribou, l'ours, le chevreuil afin de constituer leur réserve de nourriture ainsi que pour effectuer le commerce de peaux de fourrure. On raconte qu'au XVIII^e siècle, à l'embouchure de la rivière Abénakis se jetant dans l'Etchemin, à quelques kilomètres en amont du village de Sainte-Claire, des Indiens venaient y faire la traite des fourrures. Effectivement, ces Indiens



Magasin Général de Joseph Patry vers 1880

nomades auraient fréquenté les rives de l'Etchemin, du moins jusqu'à la fondation de la paroisse de Sainte-Claire puisque nous en retrouvons une preuve en 1826, au moment où William Ware, député arpenteur, fait appel à quatre « sauvages » demeurant non loin de notre paroisse afin de tracer un chemin le long de la rivière Etchemin, entre le pont « Sherbrooke » situé à Sainte-Claire, jusqu'à la rivière St-Jean.

Par ailleurs, le témoignage d'une résidente du rang St-Jean, à l'est de l'agglomération d'Abénakis, nous apprend que des Indiens venaient jadis assister à la messe dans une petite chapelle située à l'embouchure de la rivière Abénakis. Selon cette dame, les ruines d'une vieille chapelle existaient toujours vers 1930, dans l'arrondissement d'Abénakis. Elle y serait allée à plusieurs reprises alors qu'elle était enfant, accompagnée de son père, un résident du lieu. Selon la tradition orale, un prêtre jésuite venait occasionnellement à Sainte-Claire dire la messe pour les indiens campés dans ce secteur. Une référence à la présence d'un Père jésuite, présent dans l'arrondissement du « village d'Abénakis », est notée dans les registres paroissiaux de Sainte-Claire, le 29 mars 1879, alors que le Père Hamoz, de la Compagnie de Jésus, vient notamment recevoir l'adjuration du protestantisme d'Alexandre Dukin, maître cardeur et scieur d'Abénakis. Selon un autre témoignage provenant d'une résidente de Sainte-Claire, une maison située

au « Village des Abénakis », ayant appartenu à Salomon Ruel, aurait servi de poste de traite pendant de nombreuses années. Au cours du XIX^e siècle, cette maison aurait alors été la propriété de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Vers le milieu du XIX^e siècle, l'édifice serait devenu le magasin général de Joseph Patry, époux de dame Zoé Carrier. Cette version fut souvent confirmée par un vénérable citoyen de Sainte-Claire, Henri Baillargeon (1908-2000). Celui-ci racontait aussi que son vieux père Damase, décédé en 1941, avait souvent entendu dire par son père Frédéric que des campements de sauvages avaient pris place durant plusieurs étés à Sainte-Claire, au XIX^e siècle, sur une petite colline appelée « la butte des sauvages » appartenant, au XX^e siècle, à son frère Maurice. Cet endroit était situé à quelques mètres au nord-est du boulevard Bégin, près de la grosse croix de fer installée en 1950 par Monsieur Eugène Prévost et les Chevaliers de Colomb de Sainte-Claire, dans le but de commémorer l'Année sainte.

Toutefois, bien que certains citoyens mentionnent avoir du « sang de sauvages dans les veines », provenant d'un lointain ancêtre, la seule allusion explicite aux « sauvages » demeurant sur une base permanente dans la paroisse de Sainte-Claire est notée dans les registres de la Fabrique, en date du 23 janvier 1838, au moment des funérailles de Marie-Baptiste, 42 ans, « femme sauvage », épouse de Noël Thomas, de la paroisse de Sainte-Claire.

Les premiers jalons de la paroisse de Sainte-Claire



Carte Montrant les limites seigneuriales entre celles de Lauzon et Joliet

Tel que vu précédemment, les premiers colons s'installèrent sur le territoire de la seigneurie de Joliet à compter de 1785 et dès 1787, dans le lieu appelé « village de Sainte-Claire ». À ce moment, on appelle « village », toute agglomération de cinq maisons et plus. Louis Bussière, un important marchand de St-Henry (Saint-Henri), sera parmi les premiers à se voir octroyer des concessions réparties sur les deux rives de la rivière Etchemin. Ces terres sont les premières de la seigneurie, à partir des limites de la seigneurie de Lauzon située plus au nord. La dite frontière venait d'être tracée en 1785 par Jeremiah McCarthy, arpenteur de Saint-Thomas-de-la-Rivière-du-Sud, dans le cadre d'un mandat lui ayant été octroyé afin de bien définir l'étendue de la seigneurie de Lauzon appartenant à cette époque à James Murray mais dont l'administration et la location avaient été confiées à Henry Caldwell depuis 1774. C'est ainsi que Louis Bussière construira, dans le secteur du « village de Sainte-Claire », quelques bâtiments de ferme mais aussi, un important moulin à scie érigé sur la rive nord de l'Etchemin. Le sieur Étienne Bédard sera un autre des pionniers de notre paroisse, grâce à l'obtention d'une concession située sur la rive sud de la rivière Etchemin. Quelques semaines plus tard, ce sera au tour de Jean-Baptiste Bédard de s'y installer. Au cours des mois et années

Dans le volume « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec » rédigé par l'Abbé Ferland, il est possible d'y découvrir l'importance que le prénom « Claire » occupe dans la famille de Louis Joliet, chez son épouse et ses descendantes : « on pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot, épouse de Louis Joliet, avait reçu le nom de sa marraine Claire-Françoise Clément du Vuault, femme du sieur Ruette d'Auteuil; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Joliet, à sa petite-fille Claire Fleury d'Eschambault, et à une de ses arrières petites-filles; il a depuis été donné par M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Joliet. » C'est ainsi que Taschereau voudra garder la mémoire de toutes ces femmes si importantes dans sa famille.

Le 26 juillet 1793, Gabriel-Elzéar Taschereau fera appel à Jean-Baptiste Larue, arpenteur juré, afin que celui-ci se rende au lieu appelé « Village de Sainte-Claire », dans le but de procéder au cadastre d'un certain nombre de

suivants, une multitude d'autres concessions vont être octroyées devant le notaire Louis Miray. Le développement de la future paroisse de Sainte-Claire était désormais lancé. Mais pourquoi donc le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau aurait-il choisi le nom de « Sainte-Claire » en fondantnotreparoisse?

terres. Taschereau envisage d'octroyer plusieurs de ces concessions à des colons désireux de s'installer dans Joliet, notamment aux sieurs Joseph Carrier, Louis et François Chabotte, François et Augustin Morin, Joseph Côté, Pierre Vermet, Louis Paradis, Jean-Charles Bédard, Étienne Dijon (Dion), Laurent Cloutier, Antoine Morin et de nombreux autres à qui il en a fait la promesse. L'arpenteur Larue se rendra sur place et, pendant dix jours, arpentera de nombreux lots de la seigneurie Joliet situés tant sur la rive sud-ouest que celle du nord-est de la rivière Etchemin.

Dans sa globalité, le terrier de la seigneurie de Joliet (aussi appelé Sainte-Claire) comprend alors les tenures du territoire occupé aujourd'hui par les municipalités de Sainte-Claire, Scott (rive est de la rivière Chaudière), Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite (terres à l'est de la Grande ligne), Frampton (Concession St-Édouard) et certaines parties d'Honfleur (Concession Ste-Élizabeth), Saint-Lazare (1^{er} et 2^e rang du Grand Buckland) et Saint-Malachie (Secteur des Longues-Pointes). Par ailleurs, les nouveaux habitants de la seigneurie Joliet et du « Village de Sainte-Claire » vont provenir principalement de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, de Saint-François et Saint-Pierre-de-la-Côte-du-Sud, de Saint-Charles, St-Joseph-de-la-Pointe-Lévy ainsi que de St-Henry (Saint-Henri) puisque cette paroisse occupe déjà une partie importante de la seigneurie de Lauzon.



Extrait du procès-verbal de l'arpenteur Jean-Batiste Larue

Début de la mission religieuse au « Village de Sainte-Claire »



Le Révérend François-Raphaël Paquet, missionnaire à Sainte Claire

En 1804, plusieurs centaines d'habitants occupent déjà certaines terres disponibles dans la paroisse de Sainte-Claire. En plus de revendiquer la construction d'un moulin à farine, ces colons font de plus en plus de pressions auprès du seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau afin qu'il intervienne vis-à-vis de l'évêque dans le but de construire une chapelle au « Village de Sainte-Claire ». Avec l'avènement du régime anglais, la religion catholique n'était plus une religion d'État, mais seulement une « voluntary association » tolérée par l'administration britannique, car seule l'Église protestante était reconnue officiellement. La législation canonique avait perdu son caractère public et obligatoire dans l'ordre civil. Depuis ce temps, l'évêque ne semblait plus détenir le droit d'ériger canoniquement une paroisse et encore moins « d'imposer » aux habitants, les charges pour la construction d'une église, chapelle ou autres bâtiments religieux comme il était coutume sous le régime français. C'est du moins l'interprétation de la loi que faisaient à cette époque certains officiers civils britanniques mandatés à cet effet. Malheureusement, les démarches du seigneur Taschereau auprès de l'évêque Denaut

vont demeurer vaines. Toutefois, en 1809, les choses allaient changer.

En raison de l'absence de pont enjambant la rivière Etchemin, et particulièrement lors de la fonte des glaces ou des fortes pluies, les habitants implantés sur la rive sud devaient se rendre à l'église de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce pendant que ceux de la rive nord devaient se diriger vers la paroisse de St-Henry ou de St-Gervais afin de s'y marier, d'y faire leurs dévotions, faire baptiser leurs enfants et inhumer leurs morts. Ce temps avait assez duré, il fallait une chapelle aux fidèles de la seigneurie Jolliet.

À ce moment, un prêtre vient occasionnellement dans l'arrondissement du « Village de Ste-Claire », à titre de missionnaire nommé par l'évêque, pour la desserte de Sainte-Claire. Ce prêtre est le Révérend Messire François-Raphaël Paquet, curé de la paroisse de Saint-Gervais depuis 1806. À compter de son arrivée auprès des habitants de la seigneurie de Jolliet, la messe se dira dans la maison du capitaine de milice, Jean-Charles Bédard, située à proximité de l'endroit où est tracée la route de la 4^e, sur la rive nord-est de la rivière Etchemin. Mais le temps était venu de relancer le projet de construction d'une chapelle à Sainte-Claire. Ainsi, après l'office religieux du 8 février 1809, le Révérend Paquet va donc canaliser les énergies de tous ses fidèles et collaborer à la préparation de l'importante requête en vue de la construction du lieu de culte.

Ce projet faisait l'objet d'importantes discussions depuis plusieurs mois déjà et une corvée avait même été commandée la semaine précédente, en vue de préparer le terrain donné par le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, en 1801. De nombreux habitants seront présents en ce dimanche 8 février 1809 afin de signer la requête.

En plus de la signature du seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau, de son fils Jean-Thomas, on retrouvera celle de nombreux habitants du « Village de Ste-Claire » et du « Village de Ste-Thérèse »

(Sainte-Hénédine). Au grand bonheur des 500 habitants du lieu, l'autorisation de l'évêque Plessis sera donnée dès le 10 mars et les travaux seront entrepris à la fin du printemps.

Depuis sa nomination visant à assurer la desserte de la mission de Ste-Claire-de-Jolliet, le Révérend Paquet voyageait à cheval et en voiture, par la seigneurie de Bellechasse située au nord de celle de Jolliet. Il suivait un petit chemin appelé « Route des prêtres » qui était à la limite de notre future paroisse, en provenance de la paroisse de St-Gervais. Cette route avait été fixée et réglée en 1796 par le grand voyer, Gabriel-Elzéar Taschereau. Il s'agissait de la continuité du 5^e rang de Saint-Gervais qui, à l'époque, débouchait sur le territoire de Sainte-Claire.

Entre 1809 et 1824, la très grande majorité des habitants du territoire de Jolliet ayant eu des enfants, s'étant mariés ou ayant dû faire enterrer leurs morts, l'avait fait à la chapelle de Sainte-Claire. Toutefois, comme la paroisse de Sainte-Claire n'était pas encore créée et qu'en conséquence aucun registre n'y était tenu, les habitants du « Village de Sainte-Claire » étaient considérés comme des paroissiens de Saint-Gervais, mais habitants de la seigneurie de Jolliet. Une longue liste de baptêmes, mariages et sépultures sera consignée au cours des 15 ans où le Révérend Messire François-Raphaël Paquet et son vicaire, l'Abbé Charles Duchouquet, viendront régulièrement à la chapelle de Sainte-Claire y célébrer les offices.

Malheureusement, l'année 1809 marquera aussi la mort du fondateur de Sainte-Claire. Après une très brève maladie, le seigneur Gabriel-Elzéar Taschereau va s'éteindre le 18 septembre 1809, à l'âge de 64 ans et 5 mois, peu de temps après l'inauguration de la chapelle de Sainte-Claire. Cela aura été son dernier geste généreux envers les habitants de Jolliet. Toutefois, il aura su au préalable donner à son fils Jean-Thomas l'enseignement nécessaire afin de devenir à son tour un grand et généreux seigneur pour la communauté de Sainte-Claire.

Sainte-Claire : première paroisse catholique romaine sous le Régime anglais



Jean-Thomas Taschereau (1778-1832)
seigneur de Jolliet et autres lieux.

Depuis 1809, le curé de St-Gervais continuait assidûment de venir porter la communion et dire la messe dans la chapelle de Sainte-Claire, en plus des quelques messes solennelles qu'il venait célébrer durant les occasions spéciales. Malgré les nombreux refus subis au cours des années, les habitants du « Village de Ste-Claire » et du « Village de Ste-Thérèse » (Sainte-Hénédine), ne désespéraient pas d'obtenir l'autorisation de construire un jour leur propre église et de bénéficier des services d'un prêtre en permanence. À cet effet, ils revenaient souvent à la charge auprès du Révérend Paquet et du seigneur Jean-Thomas Taschereau dans le but de solliciter leurs interventions auprès de l'évêque Plessis. Une nouvelle démarche avait été entreprise le 2 septembre 1822.

Réunis à la chapelle de Sainte-Claire en compagnie de Messire Paquet, les habitants avaient décidé de passer à une autre étape de revendication en signant et acheminant une pétition adressée à Mgr Plessis dans le but qu'un prêtre soit désigné pour venir dire la messe à tous les huit jours dans la « paroisse ». On

utilise le mot « paroisse » pour désigner le territoire de Sainte-Claire depuis déjà plusieurs années, mais dans les faits, aucune paroisse n'avait officiellement été créée, ni à Sainte-Claire ni à aucun autre endroit dans le Bas-Canada, depuis la Conquête de 1759. Mais en 1822, ces habitants se disaient maintenant prêts à subvenir aux besoins de ce prêtre... et à payer la dîme. Cette mesure était essentielle afin de favoriser l'installation d'un prêtre dans une paroisse, elle était même primordiale.

Quelques mois plus tard, le 4 novembre 1822, une seconde requête est acheminée à Mgr Plessis pour cette fois, obtenir l'autorisation de bâtir une église. Il y a déjà longtemps que cette démarche importante se prépare. Le seigneur Jean-Thomas Taschereau y a participé activement de même que le missionnaire de Sainte-Claire, le Révérend Messire François-Raphaël Paquet. Des rencontres s'étaient tenues à l'archevêché dans le but de jeter les bases du projet. Ainsi, trois syndics avaient été nommés par l'évêque, les sieurs Joseph Fournier, Pierre Bouchard et François Chrétien. De plus, un architecte avait été retenu pour dresser les plans du temple paroissial. C'est ainsi que dans leur demande du 4 novembre, les requérants avaient acheminé une copie des plans réalisés par l'architecte Thomas Baillargé, en collaboration avec l'abbé Jérôme Demers. À l'évidence, les citoyens du « Village de Ste-Claire » avaient pris tous les moyens à leur disposition pour assurer le succès de leur démarche. Ils étaient maintenant prêts à « entretenir un prêtre » et à construire une église où chacun y contribuerait sur une base volontaire. Plusieurs francs tenanciers de Sainte-Claire seront les signataires de cette nouvelle requête et monseigneur Plessis donnera finalement son aval le 1er février 1823. Les travaux débiteront dès la fonte des neiges. Un devis des matériaux requis avait été préparé par Thomas Baillargé et chaque habitant signataire de la requête s'était vu confier la tâche de fournir du bois, de la pierre ou de la chaux, en plus d'un

certain nombre de jours de corvée. De plus, les habitants devaient aussi fournir de l'argent... beaucoup d'argent. Tellement d'argent que celui-ci vint rapidement à manquer car il fallait payer l'entrepreneur, les maçons, les charpentiers et différents autres corps de métiers engagés pour la construction de l'église. Les travaux furent interrompus à l'automne 1823 alors que l'excavation et le solage de pierre étaient complétés jusqu'aux lambourdes. La population de la « paroisse » de Sainte-Claire compte alors 1 150 âmes. Toutefois, près de 280 francs tenanciers possédant une terre à Sainte-Claire, n'y habitent pas et par conséquent, ne veulent aucunement participer aux coûts de construction du temple paroissial. C'était là une cause majeure de l'arrêt des travaux.

La question entourant la présence permanente d'un curé dans la paroisse constituait un élément crucial afin que les habitants de Sainte-Claire se mobilisent et s'impliquent avec encore plus d'ardeur pour le projet de leur église. Mais à l'évidence, une autre question devait être résolue. Le volontariat avait montré ses limites... il fallait désormais trouver une solution afin de faire appliquer les vieilles lois françaises touchant la « répartition légale » pour la construction et réparation des églises. Cette mesure consistait à recevoir des autorités civiles britanniques, l'autorisation d'appliquer à l'ensemble des francs tenanciers, les coûts de la construction ou des réparations de l'église. Cette « répartition légale » était planifiée en fonction de la superficie de terre possédée. L'application de cette mesure devenait d'autant plus importante que plusieurs habitants refusaient de contribuer à l'érection du temple paroissial. Mais pour se faire, il fallait qu'une paroisse soit érigée canoniquement... et civilement. Aucune paroisse catholique romaine n'avait été érigée depuis 1759. Devant le pressant besoin, les gens de Sainte-Claire avaient bien envie de changer les choses. Ils feront appel au seigneur Jean-Thomas Taschereau afin que celui-ci trouve une solution. Conscient que cet élément

était fondamental à l'accomplissement du projet de construction d'une église, le seigneur de Jolliet, Jean-Thomas Taschereau, avait acquiescé à la demande des gens de Sainte-Claire visant à mettre tout son poids dans une requête acheminée le 11 octobre 1823 à l'archevêque. Cette requête avait pour objet de réclamer à nouveau l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Claire. À ce moment, la paroisse était l'unité de base de l'organisation ecclésiastique sur laquelle devait s'exercer le ministère d'un curé tandis qu'un conseil de fabrique devait quant à lui gérer les affaires temporelles de l'Église. Afin de donner suite à la requête des gens de Sainte-Claire, le seigneur Taschereau avait rencontré Mgr Plessis dès le début de novembre afin d'explorer les différents aspects de cette délicate question, tant religieuse, administrative que... politique. Toutefois à cette époque, un autre débat occupe les discussions des autorités politiques du pays...

le projet d'Union des deux Canada.

Le 21 janvier 1823, la Chambre d'Assemblée avait recommandé le maintien de l'Acte d'Union de 1791 et condamné le projet d'Union du Bas et du Haut-Canada présenté à la Chambre des communes le 30 juillet 1822. Parmi les éléments traités dans ce projet d'Union, il est prévu que la nomination aux cures des paroisses catholiques romaines serait soumise au gouverneur pour approbation. Ce sera la goutte qui va faire déborder le vase et Mgr Plessis, tout comme les autres évêques du Canada, s'élèvera contre le projet d'Union des deux Canada. Les gens de Sainte-Claire, Mgr Plessis et J.-T. Taschereau seront du même avis : « Il est temps d'ébranler les colonnes du temple... britannique. »

Alors que dans une lettre pastorale datée du 10 novembre 1823, Mgr Plessis engage les fidèles de Sainte-Claire à se préparer à recevoir un curé résident, Jean-Thomas Taschereau va faire alliance avec Norman Fitzgerald Uniacke, Écuyer et Procureur général de même qu'avec Georges Vanfelson, Écuyer et avocat général. Taschereau

souhaite obtenir une opinion légale en regard de l'érection canonique et civile des paroisses. Cette opinion ne devra souffrir d'aucune interprétation. Cet avis juridique revêt une importance primordiale puisque ce sera la première fois depuis 1760 que la question sera fouillée en profondeur. La position défendue par Uniacke et Vanfelson devra donner réponse à la pétition des habitants demandant l'érection civile de la paroisse de Sainte-Claire.

Monseigneur Plessis donnera le ton à cette démarche stratégique en érigeant canoniquement la paroisse de Sainte-Claire le 14 avril 1824. Tel que vu antérieurement, le nom de « Sainte-Claire » sera donné à notre paroisse en raison des nombreuses « Claire » issues des familles Jolliet et Taschereau. Par ailleurs à cette époque, il était de mise que les paroisses portent le nom d'un saint ou d'une sainte. Ainsi, Sainte-Claire d'Assise, née le 16 juillet 1194 et morte le 11 août 1253, deviendra la patronne de notre paroisse et à ce sujet, un vieux dicton était bien connu des pionniers de chez nous : « Si le jour de Sainte-Claire (11 août) la journée est chaude et claire, comptez sur les fruits à couteau, à coup sûr ils seront beaux. » C'est donc sous le signe de la générosité que cette patronne nous a été attribuée. Plus récemment en 1957, Sainte-Claire sera aussi proclamée « patronne céleste de la télévision ».

Suite à l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Claire, le seigneur Taschereau avait désormais la voie libre pour entreprendre ses propres démarches en vue de l'érection civile de celle-ci, en collaboration avec Uniacke et Vanfelson. Le printemps 1824 donnera l'impression d'être beaucoup plus long que d'habitude pour les habitants du « Village de Ste-Claire » mais enfin, le 29 mai, l'opinion tant attendue sera rédigée, présentée à la Chambre d'Assemblée et remise au lieutenant-gouverneur Francis-Nathaniel Burton. Cette opinion très détaillée fera enfin droit à la pétition des habitants de Sainte-Claire. Sans équivoque, Uniacke et Vanfelson

venaient d'établir que le gouverneur avait le droit et le devoir de constituer civilement des paroisses catholiques, dans la province, droit que les « fonctionnaires » avaient toujours mis en doute jusque-là et que le gouverneur s'était refusé à exercer depuis l'installation du Régime britannique en Nouvelle-France. Cette opinion d'un extrême intérêt venait ainsi établir la reconnaissance formelle de l'organisation d'une paroissiale catholique, avec tous les droits reconnus sous le Régime français. C'est ainsi que dans un long plaidoyer présenté à la Chambre d'Assemblée le 29 mai, Uniacke et Vanfelson débiteront leur présentation en disant : « Nous avons l'honneur de vous annoncer, pour l'information de son excellence le Gouverneur en chef, que nous pensons qu'il ne peut y avoir aucune difficulté à accorder les Lettres patentes demandées par les habitants d'une partie du Fief Jolliet connues sous le nom de Ste-Claire, pour confirmer et compléter l'établissement d'une paroisse, que l'Évêque catholique Romain a déjà érigée canoniquement dans le Canada ».

Cet avis légal bien étoffé allait renverser tous les motifs évoqués par les officiers civils jusque-là... et laisser la chance à Sir Francis-Nathaniel Burton de se démarquer. En effet, il avait hérité temporairement de tous les pouvoirs du gouverneur Dalhousie puisque celui-ci devait quitter le pays afin de se diriger vers la Grande-Bretagne, pour des raisons de santé et d'affaires. Très réceptive aux arguments d'Uniacke et Vanfelson et sur la pression du seigneur Taschereau, la Chambre d'Assemblée va rapidement constituer un Comité spécial traitant de la création d'une paroisse... le processus était enfin enclenché. Peu de temps après, le 13 août 1824, Sir Francis-N. Burton va procéder à l'émission des lettres patentes de la nouvelle paroisse de Sainte-Claire créant ainsi un important précédent depuis la Conquête de 1760 ; « La paroisse de Sainte-Claire devenait ainsi la première paroisse catholique romaine à voir le jour sous le Régime anglais ».

Un curé et une église pour la paroisse



Le révérend Joseph-Philippe Lefrançois, premier curé de Sainte-Claire

Ce qui caractérise particulièrement la création de la paroisse de Sainte-Claire, mis à part qu'elle soit la première paroisse ayant été érigée sous le régime anglais, est le fait qu'aucun démembrement des paroisses contiguës ne sera nécessaire pour lui donner naissance. En effet, l'ensemble de son territoire fut puisé à même la seigneurie Jolliet qui ne comptait aucune autre paroisse à ce moment. Mais une paroisse sans curé et sans église n'était pas vraiment une vraie paroisse... Après plusieurs mois d'attente depuis l'érection canonique de la paroisse le 13 avril, une bonne nouvelle se répand comme une traînée de poudre parmi les paroissiens de Sainte-Claire : « Monseigneur J.-O. Plessis vient de nommer un curé pour la paroisse! » Après une présence de plus de 15 ans à titre de missionnaire de la paroisse de Sainte-Claire, le Révérend Messire François-Raphaël Paquet s'apprête à laisser sa place au premier curé résidant de Sainte-Claire. Celui-ci sera en poste à compter du 16 novembre 1824. C'est ainsi que Monseigneur Joseph-Octave Plessis va nommer le Révérend Messire Joseph-Philippe Lefrançois à titre de premier curé de la paroisse de Sainte-Claire. L'abbé Lefrançois fut baptisé dans la paroisse de la Visitation de Notre-Dame de Château-Richer le 26 mai 1791 et ordonné prêtre le 12 octobre 1817. Avant son arrivée à Sainte-Claire, il avait été vicaire à Rivière-Ouelle, directeur au Séminaire de Saint-Hyacinthe et chargé des missions pour les communautés de Gaspé et Bonaventure.

À l'arrivée du curé Lefrançois à Sainte-Claire, la paroisse est déjà relativement développée et structurée. La majorité des concessions sont occupées, le village compte une cinquantaine de familles et le réseau routier est déjà bien défini quoique les chemins et ponts sont loin d'être en bon état. À cette époque, les capitaines de milices des paroisses ainsi que les sous voyers de chaque arrondissement sont responsables de l'entretien des chemins et ponts, mais ils doivent souvent user d'autorité pour amener les habitants à prendre en charge le bout de chemin, au front de leur terre, comme c'est la pratique à ce moment.

Le Recensement de 1825 nous apprend que notre paroisse compte une population de 1 142 âmes, dont 162 enfants de 6 ans et moins, formant 248 familles. Maintenant que le « Village de Sainte-Claire » était devenu officiellement la « Paroisse de Sainte-Claire », il y avait lieu de reprendre la construction de l'église amorcée en 1823 et mise en veilleuse temporairement, faute de ne pouvoir y appliquer la « répartition légale ». Toutefois, certains s'y opposeront encore.

Plusieurs censitaires, détenant des terres dans la paroisse de Sainte-Claire, résident notamment à St-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, St-Henry, Saint-Gervais ou Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce. Cette situation fait en sorte qu'ils ne veulent aucunement contribuer à la « répartition légale » pour la construction de l'église, au grand dam du curé Lefrançois et des syndics de l'église, Joseph Fournier, Pierre Bouchard et François Chrétien. Ce ne sera pas une mince tâche que de remettre les gens à l'ouvrage pour la construction de l'église. Incidemment, suite à l'arrêt des travaux de construction de l'église à l'automne 1823, de nouveaux plans et devis de l'église de Sainte-Claire préparés par Baillargé et Demers, seront entérinés par Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de Québec le 1er décembre 1824. Ces plans feront état d'un bâtiment principal de 137 pieds de longueur par 54 pieds de largeur et une sacristie y sera adjacente, d'une dimension de 36 pieds de longueur par 36 pieds de largeur. Le tout sera complété avec la construction

d'un presbytère de 54 pieds de largeur par 26 pieds de longueur, constituant un seul et même bâtiment. Suite à la parution d'un avis dans la Gazette de Québec et après étude des propositions, le contrat sera accordé le 11 février 1825 à François Audet dit Lapointe, maître charpentier et entrepreneur, par-devant le notaire Louis Panet de la ville de Québec. En lien avec son contrat, le sieur François Audet dit Lapointe va s'installer en permanence dans la paroisse de Sainte-Claire pour toute la durée des travaux de construction de l'église, soit du printemps 1825 à l'automne 1827.

De nombreux habitants seront impliqués dans ce vaste chantier de construction. Certains fourniront, couperont et transporteront le bois d'œuvre pour ériger la structure du bâtiment, ainsi que le bardeau servant à recouvrir l'immense toiture de l'église. D'autres apporteront la pierre et la chaux afin que les maçons fabriquent les murs extérieurs du temple paroissial. En plus des maçons, plusieurs corps de métiers seront requis pour l'ouvrage dont les charpentiers, menuisiers et forgerons. Tous seront mis à contribution, incluant les nombreuses manœuvres nécessaires à la réalisation des travaux. Ceux-ci vont collaborer à l'élévation des échafaudages, à la manutention des matériaux et surtout, à conduire les bœufs et chevaux requis pour assurer la force motrice des palans. Ils vont servir à soulever les lourdes pièces de bois de plus de quarante pieds et les tonnes de pierre requises pour constituer les murs de l'imposant édifice. Bien que la majorité des travailleurs soient issus du milieu, certains provenaient de l'extérieur de la paroisse et il fallait bien les loger. Pendant toute la durée des travaux, ils vont demeurer dans le haut de la vieille chapelle, au sein même des appartements jusqu'alors réservés au curé. En conséquence, le bon curé Lefrançois devra prendre pension chez certains paroissiens du village, fort heureux d'accueillir leur curé en échange... de quelques indulgences.

Quelques semaines après les élections de 1827 et bien que les travaux ne soient pas totalement complétés, l'église de Sainte-Claire-de-Jolliet s'apprête enfin à recevoir ses premiers fidèles. Le sieur

François Audet dit Lapointe avait une période de trois ans pour réaliser l'ensemble des travaux compris dans son contrat... il était donc passablement en avance sur son échéancier. Mais une opportunité va faire en sorte que la cérémonie d'inauguration sera devancée d'une année.

Sa Grandeur Monsieur Bernard-Claude Panet (1753-1833) avait annoncé sa venue dans la paroisse de Sainte-Clairre, durant le mois de septembre 1827. C'était là l'occasion idéale de bénir l'église et sa nouvelle cloche. L'abbé Joseph-Philippe Lefrançois, les syndics de la construction de l'église et les marguilliers se préparent donc à recevoir le nouvel évêque de Québec, venant honorer de sa présence une cérémonie solennelle pour la bénédiction de ce nouveau temple. C'est ainsi que le 12 septembre 1827 arrivent par dizaines, à pied ou en voiture, les invités attendus pour cet événement depuis si longtemps souhaité par les habitants de la paroisse, eux qui prient et espèrent jouir de cette église depuis près de vingt ans.

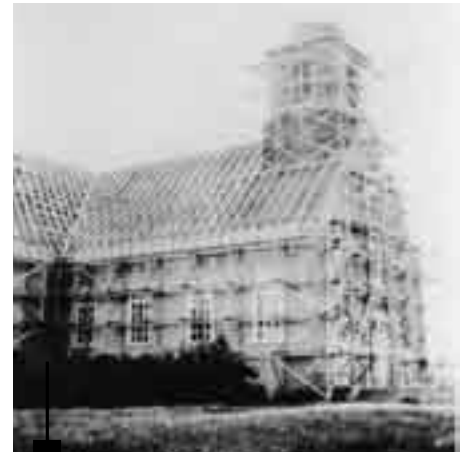
Lors de cette première présence officielle dans l'église de Sainte-Clairre,



Église de Sainte-Clairre telle que construite entre 1825 et 1827, selon les plan de Thomas Baillargé

le seigneur Jean-Thomas Taschereau sera accompagné de ses filles Caroline (11 ans) et Élisabeth-Suzanne (15 ans), celle-ci étant marraine de la première cloche de notre église. Comme il se doit, le parrain de cette cloche sera Monseigneur Panet lui-même. L'évêque présidera l'office célébré pour l'occasion. En plus des paroissiens, on comptera plusieurs invités de marque à cette cérémonie. On peut y apercevoir le Révérend Messire François-Raphaël Paquet, curé de St-Gervais et premier desservant du « Village de Sainte-Clairre » de 1809 à 1824 de même que le curé Lacasse de St-Henri, le curé Bourget de Trois-Pistoles ainsi que le curé Villade de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, tout comme le curé de Saint-François (Beauceville). De plus, messieurs Antoine Gosselin, Étienne Chartier et Charles-Félix Cazeau (futur grand vicaire de Québec), tous ecclésiastiques de l'évêché de Québec, sont présents dans le chœur de l'église. Mais deux autres invités retiendront l'attention des personnes présentes à l'événement : les nouveaux députés de Dorchester, Louis Lagueux (1793-1832) et Joseph Samson (1771-1843). Ils viennent à peine d'être élus, quelques semaines plus tôt, et ils en sont à leur première sortie officielle.

La bénédiction d'une cloche était une cérémonie fort importante à cette époque puisque depuis le 6^e siècle, cette pratique s'était répandue dans toutes les églises catholiques romaines. Au début de la cérémonie, un psaume était lu. L'évêque procédait ensuite au lavement intérieur et extérieur de la cloche avec de l'eau bénite. Arrivait ensuite l'onction de la cloche par 8 croix extérieures avec l'huile des catéchumènes et avec le Saint Chrême. Puis venait la consécration de la cloche au nom de la Sainte-Trinité. La cloche était ensuite parfumée avec de l'encens, à l'aide de l'ostensoir, et l'on poursuivait ensuite avec un chant de l'Évangile. À ce moment, l'évêque déposait un signe de la croix sur la cloche devant les parrains et marraines. La cérémonie se concluait par le chant du psaume 150. Après une brève période de réjouissance, les invités et paroissiens retournèrent chez eux le cœur content et heureux de posséder enfin leur église... et bientôt leur propre banc dans celle-ci. En effet, la première



Rénovation majeure de 1930 à l'église de Sainte-Clairre

vente de bancs, organisée par le marguillier en exercice Charles Morin et le crieur public Antoine Morin, se déroulera le 12 janvier 1828. Chaque vente au plus important enchérisseur sera conclue dans un contrat notarié rédigé sur place par le notaire Charles-Édouard Reny. Mais deux bancs ne seront jamais mis à l'enchère... celui du seigneur Taschereau et celui du plus ancien capitaine de milice de la paroisse, Jean-Charles Bédard. Tous deux avaient des droits séculaires qui ne seront jamais remis en question, du moins jusqu'à la fin du régime seigneurial, en 1854.

Par ailleurs, une importante controverse naîtra suite à l'inauguration de l'église de Sainte-Clairre, de sa sacristie, de son presbytère et de la grange du curé. Ce projet était devenu beaucoup plus important que certains citoyens l'avaient perçu au départ. En conséquence, plusieurs d'entre eux refuseront de payer leur quote-part de la répartition légale établie à cet effet. En raison de la grande pauvreté de plusieurs autres, incapables de compenser pour le manque à gagner, la situation va dégénérer à ce point que les syndics de la construction de l'église n'auront pas assez de fonds pour assurer le paiement dû à l'entrepreneur, François Audet dit Lapointe. Malgré des efforts soutenus, les syndics feront face à un ultimatum du « contracteur » laissant planer la possibilité de saisir l'église pour non-paiement de la dette. Un bref de saisie sera même déposé au presbytère de Sainte-Clairre en septembre 1841. Heureusement, un vent de solidarité sans précédent viendra apporter

une solution à cet imbroglio grâce à la générosité de nombreux habitants et la collaboration inespérée de James Gibb, riche marchand de la ville de Québec et seigneur de Jolliet depuis 1835, trois ans après la mort subite de Jean-Thomas Taschereau, décédé dans l'importante vague de choléra ayant envahi la ville de Québec en 1832.

Au-delà de cette controverse, l'église de la paroisse de Sainte-Claire demeura la fierté de ses habitants pendant plus de cent ans puisque les plans de Thomas Baillargé, préparés pour la construction de l'église de Sainte-Claire, allaient servir de base à bien d'autres églises du diocèse, dont celle de Saint-Anselme, quelques années plus tard (voir plus loin le texte de Pierre Prévost). Toutefois, en 1930, des travaux majeurs viendront à

jamais altérer l'architecture de notre église et lui enlever une partie importante de son cachet historique... il y a de ces cicatrices qui ne disparaissent jamais.

Quant aux curés de la paroisse, ils seront vingt-quatre (24) à se succéder entre 1824 et aujourd'hui. Plusieurs de ceux-ci se démarqueront aux yeux de notre population dont le Révérend Jean-Pierre-François Langevin, (1^{er} évêque de Rimouski), Apollinaire Gingras, poète et orateur de renom, Wilbrod-Hilaire Couture, grand collaborateur du Père Brousseau, (fonda-



Clous de bois servant à assembler la structure de l'église.

teur de la congrégation des Sœurs du N.D.P.S. et des Frères de Notre-Dame-des-Champs), sans oublier le chanoine Joseph-Honoré Fréchette, initiateur de l'implantation du réseau téléphonique dans notre région.

Les écoles dans la paroisse



École modèle de Sainte-Claire en 1853

La Loi de 1801 intitulée « Loi scolaire de 1801 », proposée par le lieutenant-gouverneur Milnes, établissait la dotation de terres dans le but de subvenir aux besoins de l'éducation. Cette loi prévoyait la création d'une école élémentaire dans chaque paroisse. Cependant, les résultats furent plutôt mitigés, notamment en raison du fait qu'elles devaient être non confessionnelles et qu'en plus les citoyens devaient être taxés pour en assurer le fonctionnement. Plusieurs tentatives de réformes de cette loi furent envisagées au cours des ans, mais sans succès. Il faudra attendre 1824 pour voir certains

politiciens reprendre le flambeau, dont Louis-Joseph Papineau qui déclarait à ce moment : « Dans l'âge où nous vivons, le soin de répandre les bienfaits de l'éducation, de faciliter l'enseignement pour toutes les classes de la société, est l'objet particulier de la sollicitude des peuples les plus civilisés. Elle est le besoin du siècle... l'instruction est une des conditions nécessaires pour arriver au bonheur social ! ». Étienne Parent ajoutera ; « Tâchons d'établir un maître d'école dans chaque village, chaque concession, et rions-nous de l'oppression... Le maître d'école seul procure à un peuple tout ce qu'il faut pour faire respecter ses libertés et l'en faire profiter ; il apprend à l'homme à connaître ses droits et à les apprécier et

de plus, il le met en état d'acquiescer les moyens matériels de les faire respecter ».

C'est à cette période que l'on assiste à l'adoption de la Loi des écoles de Fabriques soit en 1824. Cette loi prévoit que chaque Fabrique paroissiale pourra affecter un quart de ses revenus annuels à l'établissement et à l'entretien d'une école pour deux cents familles, avec permission d'en ajouter une par cent familles additionnelles. Ces écoles devaient être placées sous la direction exclusive du curé et des marguilliers qui devaient rendre compte annuellement de leur administration auprès des propriétaires fonciers de chaque paroisse.

La difficulté visant à créer des écoles dans nos paroisses eut pour cause principale le manque de volonté des habitants à défrayer seuls les coûts de construction et d'entretien des écoles. Toutefois, l'absence quasi totale de personnes qualifiées pour enseigner constituait un obstacle majeur... peu de personnes savaient lire et écrire. Par ailleurs, il eut fallu que des octrois législatifs fussent accordés, notamment pour la paroisse de Sainte-Claire, puisqu'en 1824, notre Fabrique venait à peine d'être créée... elle était dans un état de pauvreté assez évidente et le projet de construction d'une église était nettement prioritaire. Jusqu'en 1829,

les marguilliers de la paroisse de Sainte-Claire s'étaient toujours refusé d'utiliser les argents de la Fabrique aux profits des écoles, car ces mêmes marguilliers en avaient déjà plein les bras avec le pénible « débat » divisant la population, au sujet de la construction de l'église. C'est ainsi qu'aucune école n'avait été instaurée à Sainte-Claire... mais les choses allaient bientôt changer.

« L'Acte pour encourager l'éducation élémentaire », adoptée lors de la dernière session parlementaire de 1829, avait permis de créer un fonds spécial afin de venir en aide pour la construction d'écoles et l'engagement d'enseignants, dans les paroisses. La responsabilité de gérer le fonds accordé pour les paroisses en serait confiée à des « trustees » ou comme les francophones disent à ce moment : les syndics. En conséquence, dans une grande partie des paroisses du Bas-Canada, des élections auront lieu chez les propriétaires de bien-fonds afin d'assurer la mise en place de cette nouvelle structure.

Le 26 avril 1829, le capitaine Jean-Charles Bédard, le plus ancien et principal officier de milice de Sainte-Claire, aura comme mandat de réunir en assemblée les francs tenanciers de la paroisse afin d'élire ceux qui auront la tâche de développer le premier noyau d'éducation dans notre communauté. Cette assemblée sera tenue à quatre (4) heures de l'après-midi, au nouveau presbytère de la paroisse, afin de procéder à l'élection de cinq personnes « propres et convenables » pour être syndics et chargées de mettre à l'effet « L'Acte pour encourager l'éducation élémentaire » dans notre paroisse, la première vraie tentative pour instaurer des écoles de campagne.

Pour la première fois en matière d'éducation, les francs tenanciers de Sainte-Claire avaient droit au chapitre et ils seront nombreux à être présents à cette importante réunion de citoyens. Parmi eux, notons la présence de Jean-Charles Bédard, premier capitaine de milice et président de l'assemblée, Joseph Fournier, capitaine de milice et syndic de la construction de l'église, Lazare.-V. Royer, cultivateur et marchand général, le Révérend Messire

Joseph-Philippe Lefrançois, curé de la paroisse de Sainte-Claire et bien entendu, Edouard-Charles Reny, notaire public et secrétaire de l'assemblée. Plusieurs autres personnes seront présentes dont François Chabotte (junior), Pierre Couture (fils), François Fortier, Simon-Pierre Fortier et Joseph Gagné dit Bellavance. Ces derniers seront mis en candidature afin d'assumer le rôle de syndics aux fins du dit Acte. Seul François Fortier refusera le mandat, les quatre autres seront élus par acclamation.

En plus de la construction de ces écoles, les curateurs élus vont avoir comme mission d'embaucher les institutrices et les institutrices tout en s'assurant de leurs capacités à enseigner. C'est ainsi que durant l'année 1829, quatre écoles seront construites et quatre personnes seront recrutées pour y enseigner. Il s'agit de Joseph Gagnon, rémunéré au salaire annuel de dix-huit (£18) livres, sept (7) schellings et un (1) denier. Il prendra charge d'une classe de 36 élèves. Quant à Brigitte-C. West, elle recevra des émoluments de dix (£10) livres, 6 schellings et 6 deniers afin de s'occuper de 20 élèves. Mlle Marie-Reine Gagné recevra pour sa part une rémunération de vingt (£20) livres, 14 schellings et 5 deniers au même titre que Mlle R. Audet dite Lapointe qui enseigneront respectivement à 35 et 31 élèves. Ce sera la seule période de l'histoire de l'éducation dans notre paroisse où certaines enseignantes gagneront plus cher que les instituteurs, sans compter bien entendu, la période suivant l'implantation des associations syndicales au cours des années 1960.

Après l'adoption de la Loi scolaire de 1841 et la création du poste de Surintendant de l'Instruction publique, les premiers commissaires d'écoles seront élus dans la paroisse de Sainte-Claire, le 20 juillet 1846, suite à l'établissement de la corporation scolaire. Par ailleurs, le milieu du XIX^e siècle verra naître une école Modèle dans notre localité. En effet, dès 1853,



École Morisset érigée en 1958

certain élèves allaient ainsi pouvoir poursuivre des études « supérieures », jusqu'à la 9^e année, grâce à une aide gouvernementale de cinquante (£50) livres par année... les habitants devant en fournir autant. Un instituteur marquera cette époque. Il s'agit de Joseph-Edmond LeRoy. En plus des mathématiques, de l'histoire et la géographie, il fera découvrir les grands auteurs aux élèves du milieu. Ceux-ci recevront même des décorations honorifiques du Surintendant de l'Instruction publique et se mériteront un voyage à l'Exposition provinciale se tenant à Montréal à cette époque. Néanmoins, il fallait posséder une véritable vocation pour exercer la profession d'enseignants et enseignantes. Au cours de l'année 1897, une nouvelle loi portera le salaire minimum des institutrices à cent (100\$) piastres par année. À la fin du XIX^e siècle, onze (11) écoles de rang étaient déjà en opération dans les différents arrondissements de la municipalité scolaire de Sainte-Claire et plus de 600 enfants recevaient la formation disponible, car l'école n'était pas encore obligatoire à ce moment. Mais quelques années plus tard, notre paroisse pourra compter sur les Soeurs du Notre-Dame-de-Perpétuel-Secours afin de dispenser un autre niveau d'éducation dans notre milieu. À la demande du curé Joseph-Honoré Fréchette, ces religieuses vont s'installer dans notre municipalité en 1907. Quatre ans plus tard, un nouvel édifice sera construit permettant de recevoir un

plus grand nombre d'élèves, mais aussi, d'offrir les meilleures commodités du moment... les tableaux noirs, les pupitres à deux places au lieu des tables longues, mais surtout, l'eau courante et les « sanitaires ». Enfin, les enfants n'auront plus besoin d'aller se faire geler dans les « bécosses » durant l'hiver. Il faudra attendre le milieu du XX^e siècle afin de voir un autre changement majeur dans l'organisation scolaire de notre paroisse. Depuis plusieurs années, les jeunes hommes de Sainte-Claire souhaitaient avoir leur propre école puisque la promiscuité du « couvent » semblait freiner leur ardeur aux études... c'est du moins ce que disait le curé Eugène Morissette en tentant de convaincre les commissaires vis-à-vis l'importance de construire un « collège de garçons ». Ce sera chose faite en 1952 et on profitera de l'occasion pour organiser, au sous-sol de l'édifice, une vaste salle permettant d'y réaliser des activités sportives, culturelles, sociales et même religieuses puisque l'on y célébrera une messe de minuit alternative. En effet, à la Noël de 1953, l'église ne pouvait accueillir tous les paroissiens et la salle du « Collège

des garçons » allait servir de lieu de culte pour l'occasion de la messe de minuit... il faudra attendre la messe de minuit 2009 pour revoir une église aussi pleine. Mais la « générosité » de Duplessis allait aussi se traduire par la construction d'un tout nouveau couvent en 1958. Ce bâtiment vaste et moderne de 14 classes sera doté d'une vaste salle servant parfois de gymnase et une annexe, reliée par une passerelle vitrée, servira à loger les religieuses. Ce sera un moment important dans l'histoire de l'éducation puisque l'on constatera alors une nouvelle tendance visant à regrouper tous les enfants d'une paroisse, dans une même école. En effet, c'est à cette époque que l'on fermera l'ensemble des écoles de rang au profit de celles du village... le gros « monstre » jaune était né, le transport scolaire était implanté. Nous étions à l'aube de la création du ministère de l'Éducation et du désormais célèbre débat de la construction de la polyvalente du secteur. C'était la disparition du cours classique et l'avènement du « secondaire ». Jusqu'à ce jour, les adolescents et adolescentes de la paroisse poursuivaient leurs études à

Sainte-Claire, jusqu'à la onzième année inclusivement. Désormais, il faudra se rendre à Saint-Anselme pour compléter le cours secondaire jusqu'à la douzième année. On venait ainsi de bonifier l'environnement scolaire des étudiants par une amélioration des locaux et équipements, mais une conséquence n'avait pas bien été mesurée... l'exode des jeunes vers les grands centres. En effet, à la fin des années 1960, après avoir complété leurs études secondaires, les jeunes allaient désormais avoir accès au CEGEP... une autre créature de la « Révolution tranquille ». Notre localité, comme bien d'autres par ailleurs, allait constater une diminution sensible du sentiment d'appartenance des jeunes au milieu. À compter des années 70' et 80', « la relève » sera de plus en plus rare afin d'assurer le leadership économique et social nécessaire au développement d'une communauté comme la nôtre. Le nouveau programme scolaire avait peut-être enrichi la qualité de l'éducation, mais certainement appauvri le tissu social de notre milieu. Un défi majeur attendra désormais les autorités, les parents et les éducateurs... la résurgence d'un lien étroit entre les jeunes et leur milieu.

Le régime municipal

Comme nous l'avons vu précédemment, l'attribution des seigneuries constituait en Nouvelle-France la base de l'organisation et du développement du territoire. Avec l'arrivée des Anglais, les choses allaient changer.

Bien que pour les seigneuries déjà octroyées, les devoirs, prérogatives et droits consentis demeurent en vigueur, L'Acte de 1791 abolira définitivement l'octroi de nouvelles seigneuries. Les terres non concédées le seront par la tenure en franc et commun soccage en vue de l'établissement et le développement des Townships, ou Cantons. C'est à partir de ce moment que nous allons voir apparaître les Township de Frampton, Cranbourne, Buckland, Standon, Ware, Armagh et autres cantons qui nous entourent. Mais L'Acte de 1791 va aussi amener la création des premiers comtés électoraux tels celui de Dorchester et Hertford (Bellechasse). Pour les habitants, la distinction entre

les rôles de seigneur, grand voyer et député, était parfois confuse. Toutefois, dans le « village de Sainte-Claire », le problème n'était pas si important puisque le seigneur, le grand voyer et le député étaient la même personne : Gabriel-Elzéar Taschereau. Néanmoins, un autre important changement verra le jour à compter de 1841, en regard de l'aménagement et du développement du territoire.

L'Acte d'Union de 1840 va réunir le Bas et le Haut-Canada pour ne former qu'une seule province, la Province du Canada ou Canada-Uni. Ainsi en 1841, parmi les importants changements apportés par la nouvelle constitution, l'enregistrement des transactions concernant les propriétés au Registre foncier devient obligatoire. Toutefois, c'est par la création du Département des travaux publics, tout



Béoni «Belone» Gagnon, Conseiller municipal de Sainte-Claire en 1855 et président de la municipalité scolaire

comme l'établissement de 22 districts municipaux dans le Bas-Canada que nous allons connaître les premiers balbutiements d'un régime municipal. Par ordonnance de Lord Sydenham intitulée : « Ordonnance qui pourvoit à un meilleur gouvernement intérieur de cette Province, en y établissant des autorités locales ou municipales », cette nouvelle « structure municipale » devait faciliter le regroupement des différentes paroisses autour d'un comité de concertation formé d'élus de chacune des paroisses concernées, le tout supervisé par un préfet. La paroisse de Sainte-Claire sera regroupée dans le district #8, celui de la « Chaudière ». En plus de la gestion touchant l'entretien des chemins et ponts, la nouvelle loi prévoyait que ces élus prendraient aussi charge de l'établissement et la gestion des écoles... mais le succès de cette réforme sera plutôt mitigé. La structure mise en place sera rapidement abolie pour être remplacée quelques années plus tard.

L'année 1845 allait voir adopter par le gouvernement « L'Acte pour abroger certaines ordonnances y mentionnées, et faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités locales et municipalités dans le Bas-Canada » ou Loi municipale de 1845 (8 Vict., Chap. 40) Cette disposition allait être le prélude aux premières municipalités locales et préparer la voie à l'abolition du système seigneurial. La Loi municipale de 1845 oblige toutes paroisses ou cantons de plus de trois cents (300) âmes, à leur formation en municipalité, en se dotant d'un conseil devant être élu par leurs concitoyens, le second lundi de juillet de 1845. Par une première proclamation émise le 18 juin 1845, trois cent vingt et une (321) municipalités furent établies dont celle de Sainte-Claire-de-Jolliet. C'est ainsi que les francs tenanciers de notre paroisse furent appelés à élire leur premier conseil municipal et leur premier maire.

Ce premier conseil municipal électif fut composé notamment de Charles Chabot, François Godbout et Étienne Bourget ayant entre autres comme pouvoir de se choisir un maire parmi eux. Charles Chabot sera nommé « premier magistrat » de la municipalité

de Sainte-Claire-de-Jolliet. À l'instar des autres municipalités, la perspective d'instaurer une taxe foncière sur le territoire de Sainte-Claire-de-Jolliet ne sera pas très bien reçue par les contribuables du milieu... ils ont déjà bien du mal à assumer la taxe sur les écoles et la Répartition légale pour la construction de l'église. À son tour, ce modèle de fonctionnement municipal ne donnera pas les résultats escomptés. L'abolition du poste de grand voyer et les nouvelles responsabilités confiées aux municipalités, sans préparation adéquate, viendront parfois se heurter à la présence encore très actuelle des seigneurs et des Commissaires pour les communications intérieures. Cette réalité administrative favorisera une grande dichotomie dans le départage des pouvoirs entre ces derniers et les maires. L'entretien et le développement des chemins et ponts seront particulièrement problématiques. N'apportant pas les bénéfices souhaités, le système municipal sera aboli deux ans plus tard. Ainsi, l'année 1847 mettra un terme à ce premier conseil municipal tout comme ceux des autres municipalités créées en vertu de la Loi municipale de 1845. Mais un nouveau modèle apparaîtra bientôt.

Le besoin d'une structure, favorisant les discussions et les décisions prises sur une base régionale, allait prendre le pas sur les défunctes municipalités locales et donner naissance aux Municipalités de comté, telle celle de Dorchester. Le 1er septembre 1847, la nouvelle loi municipale, « Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités municipales dans le Bas-Canada » (10-11 Vict., chap. 7), entrainait en vigueur et abrogeait celle de 1845. Elle remplaçait les municipalités de paroisse et de township par des municipalités de comté. Celle nous concernant portera le nom de Corporation de la municipalité du comté de Dorchester et sera divisée en deux secteurs ayant chacun un chef-lieu : Sainte-Marie, pour la première division, et Saint-Henri, pour la deuxième division. Le sieur Étienne Dallaire, Écuyer et marchand de la Pointe-Lévy sera le premier président de la Municipalité de comté de Dorchester. Curieusement, après à peine deux ans de ce nouveau régime, nombreux

seront ceux qui voudront revenir au système des municipalités locales ou de paroisses. Nous étions encore bien loin d'une véritable organisation municipale regroupant l'assentiment d'une majorité de partenaires. Il faudra attendre 1854 afin de constater une véritable volonté de changement. Ce changement apparaîtra grâce à l'abolition du système seigneurial, depuis longtemps décrié.

En 1842, une Commission d'enquête sur la tenure seigneuriale avait été créée après la présentation du Bill de 1836 sur la question de la conversion volontaire des droits seigneuriaux. Toutefois, le Bill n'était toujours pas devenu Loi. La difficulté à modifier la tenure seigneuriale résidait entre autres dans l'indemnité insuffisante proposée aux seigneurs devant se départir de leurs droits. Par les privilèges qui leur étaient accordés, les seigneurs s'étaient grassement enrichis au détriment des censitaires. La tenure seigneuriale était devenue par la suite un obstacle au développement industriel (moulins à farine) et à l'établissement de terres incultes et non concédées. En effet, les seigneurs se gardaient les meilleurs pouvoirs d'eau, les droits sur la pierre à chaux, le bois de pin, pruche, épinette et autres bois propres à être sciés et exploités. Ce mode de distribution des terres et sa gestion auraient été la principale cause de l'expropriation et de la ruine d'un grand nombre de cultivateurs... il fallait trancher ce nœud gordien. Des assemblées vont se dérouler dans tous les coins du Bas-Canada et donner lieu à la rédaction de nombreuses pétitions qui seront acheminées, au printemps 1851, à la Chambre d'Assemblée, de la part des censitaires concernés. Comme les habitants de Sainte-Claire sont regroupés dans le secteur « Chaudière », ces rencontres se tiendront à Saint-Isidore et auront pour conséquence la rédaction d'une requête demandant une définition claire des droits réels des seigneurs et en décrétant leur abolition. Par la même occasion, on demande aussi la récusation des juges qui sont seigneurs, dans les causes traitant des droits seigneuriaux. Pour la paroisse de Sainte-Claire, les Sieurs Lemieux, Oliva et Charles Fortier seront chargés de récolter les signatures pour la pétition. Ainsi, 236 habitants de notre paroisse vont exprimer leur désir



Le révérend Joseph-Honoré Fréchette, curé de Sainte-Claire de 1903 à 1939

de voir modifier ou abolir la tenure seigneuriale.

C'est dans ce contexte qu'avait été adoptée le 18 décembre 1854, par le gouverneur Sir Edmund Walter Head, Baronet, l'Acte seigneurial et ses amendements abolissant le monopole qu'avaient les seigneurs sur ces infrastructures appelées seigneuries, dont celle de Jolliet. Cette loi portait le titre de « Loi pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada ». Sir Hippolyte Lafontaine dira de L'Acte seigneurial de 1854 : «... À un point de vue plus élevé encore devons-nous applaudir à la passation de L'Acte seigneurial de 1854. C'est toute une révolution dans nos institutions. Et cette révolution qui, dans d'autres pays, n'aurait pu s'opérer sans effusion de sang, et sans renverser l'édifice social jusque dans ses fondements, tout promet, nous en avons la même certitude, qu'au Canada, à l'honneur de sa population, elle va s'accomplir paisiblement, sans trouble et commotion aucune.»

Les procédures entourant l'abolition de la tenure seigneuriale entraîneront la mise en place d'un cadastre de chaque seigneurie. Dans la foulée des travaux reliés à l'application de cette Loi, un cadastre abrégé portant le numéro 45 sera produit le 7 novembre 1857 par Joseph-Ed. Turcotte (1808-1864), Écuyer, l'un des commissaires chargés

de la démarche pour la seigneurie Jolliet dont fait partie intégrante la paroisse de Sainte-Claire. Il faut cependant préciser que la partie de la seigneurie Jolliet acquise par James Gibb en 1835 des héritiers de Jean-Thomas Taschereau (père), reviendra dans le giron de la famille Taschereau le 25 décembre 1854. En effet, Jean-Thomas Taschereau (fils) procèdera à cette acquisition.

L'adoption d'une loi abolissant la tenure seigneuriale permettait ainsi aux censitaires de racheter la rente à laquelle ils étaient assujettis, moyennant le paiement d'un capital fixé par la loi. Cette décision allait apporter un changement majeur dans le mode de gestion des districts, incluant celui où se trouve la paroisse de Sainte-Claire. Le 30 mai 1855, l'entrée en vigueur du régime municipal apporté par l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855 marquera une nouvelle ère. C'est ainsi que sera créée officiellement, le 1er juillet 1855, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Claire (18, Vict., chap.100).

En conséquence, les francs tenanciers de la paroisse de Sainte-Claire seront invités à se rassembler à la Salle publique située à quelques pas de l'église, au nord-est de celle-ci, afin de former l'assemblée de fondation du conseil de la municipalité de paroisse de Sainte-Claire. Cette importante rencontre se tiendra le 9 août 1855, sous la présidence de François Rouleau, notaire public de Sainte-Claire. Depuis l'Acte d'Union de 1841, le notaire Rouleau s'est toujours tenu bien au fait des derniers développements en cette matière. Il connaît parfaitement la nouvelle Loi créant les municipalités de paroisses et celle de la Corporation municipale de comté. Depuis 1841, le notaire François Rouleau avait souvent été le principal conseiller des membres des premiers regroupements municipaux, dont ceux de la Municipalité de comté de Dorchester, créée en septembre 1847. Il était donc la personne la mieux préparée afin d'animer l'assemblée pour l'élection du premier conseil de Sainte-Claire, créé en vertu de la Loi de 1855.

Plusieurs personnages connus et respectés dans la paroisse sont présents

à cette importante assemblée. Il est possible d'apercevoir les sieurs Benoni « Bélone » Gagnon (maître forgeron), Ignace Bourget, Charles Chabot (premier maire de la municipalité en 1845), Joseph Morin, François Godbout, Joseph Goulet, ainsi que Joseph Couture (instituteur). Au cours de l'assemblée, après avoir fourni les explications sur les procédures d'usage, François Rouleau entreprend les consultations en vue de la nomination d'un secrétaire trésorier. Il est bien évident que le notaire et certains autres membres influents de la paroisse avaient prévu le coup, considérant que la majorité des gens présents ne savaient ni lire ni écrire. L'instituteur Joseph Couture avait ainsi été approché afin d'occuper la fonction. Voilà pourquoi il n'y aura qu'un nom soumis afin de remplir le poste disponible. Joseph Couture, instituteur et directeur de l'École Modèle du village, sera le premier à jouir du titre de secrétaire trésorier au conseil municipal de paroisse de Sainte-Claire.

Après cette première nomination, le président d'assemblée fera l'appel des candidatures pour le poste de maire de la municipalité. L'insigne honneur d'occuper le fauteuil de premier magistrat de la municipalité incombera à monsieur François Godbout, après que l'assemblée en eu fait la proposition à l'unanimité. François Godbout était déjà sensibilisé à la chose municipale puisqu'il avait été l'un des conseillers élus en 1845, dans la première tentative de former un conseil municipal local. Pour accompagner le maire Godbout dans son mandat, les premiers conseillers de la municipalité de Sainte-Claire seront : Bénoni « Bélone » Gagnon, Ignace Bourget, Charles Chabot (maire en 1845-47), Joseph Morin et Joseph Goulet. Cependant, un poste demeurera vacant.

Tel que le veut la nouvelle Loi, plusieurs citoyens seront appelés à jouer des rôles importants au sein de la nouvelle municipalité. À ce titre, Joseph Fournier (Jr.), Écuyer et Major de milice, de même que Pierre Cinq-Mars et Michel Blais seront nommés estimateurs de la municipalité. Les sieurs Jacques Jobin, Pierre Leclerc

(sr) et Joseph Godbout seront, quant à eux, requis afin d'assumer les fonctions d'inspecteurs des chemins, clôtures, fossés et cours d'eau. Ils remplaceront ainsi les sous voyers, nommés sous l'ancien régime. Les inspecteurs des chemins seront appuyés dans leurs tâches par les sieurs Pierre Morin (fils de Charles), François Bilodeau, Magloire Rémillard, François Gervais et dix autres habitants provenant des différents arrondissements et rangs de la municipalité. Le sieur André Rémillard sera le premier gardien d'enclos de la nouvelle municipalité. Pour sa part, Alexis Godbout (1799-1887), Écuyer, résidant de Saint-Anselme, deviendra surintendant des chemins, lui qui occupe déjà cette fonction pour la Municipalité de comté de Dorchester. Incidemment, le Conseil de comté de Dorchester prendra une nouvelle forme à compter de 1856 et son chef-lieu sera fixé à Sainte-Hénédine.

Entre 1845 et 2010, trente-huit personnes différentes occuperont les fonctions de maire de la municipalité de Sainte-Claire alors que seize autres occuperont les fonctions de secrétaires trésoriers. Toutefois, ce ne sera pas la seule municipalité à prendre forme sur le territoire de notre paroisse.

Vers 1912, un vaste mouvement en vue de la création d'une Municipalité de village avait été initié par quelques notables de la place. Depuis déjà plusieurs mois, un groupe de citoyens désire constituer cette nouvelle municipalité dans la paroisse de Sainte-Claire, en raison des besoins différents des gens de la paroisse et ceux du village. À ce moment, un débat important divise les gens du village et ceux des rangs : l'électricité. En effet, un groupe de citoyens demeurant dans le voisinage de l'église, sur le Chemin du roi et la Route de St-Lazare aimerait bien être éclairé à la « lumière électrique ». Par ailleurs, une majorité d'agriculteurs situés sur la rive sud de la rivière Etchemin n'en voient pas encore l'utilité. Le docteur J.-A.-N. Chabot, le curé Fréchette et plusieurs autres citoyens sont les plus ardents partisans de l'électrification du village... ils sont actionnaires de la Compagnie électrique de Sainte-Claire. Mais parmi les autres objets divisant les gens de la rive sud et ceux du village,

la récente décision de la municipalité en regard de l'entretien des chemins et des trottoirs de bois, suscite bien des commentaires. La seule solution possible au conflit semble la séparation du village avec le reste de la paroisse. Certains propriétaires vont bientôt prendre les choses en main.

Le 12 mars 1912, soixante-quinze individus signeront cette requête dressée à Sainte-Claire et acheminée dans les heures qui suivent au préfet du Conseil de comté de Dorchester, Georges Dussault, maire de Sainte-Marguerite. Il était important que cette requête soit adressée le plus tôt possible, car les maires de Dorchester devaient tenir leur réunion régulière dès le lendemain, au chef-lieu de Sainte-Hénédine. Le 13 mars, le maire Eugène Gagnon argumentera lui-même la requête devant ses homologues du Conseil de comté de Dorchester et la décision sera prise de nommer monsieur H.-Théophile Pageot, Écuyer, notaire public de Sainte-Claire, à titre de surintendant spécial afin d'examiner les allégations de la requête.

Le notaire Pageot s'exécutera avec beaucoup de diligence en étudiant tous les aspects de cette requête et en tenant compte des articles du Code civil traitant de cette procédure. Lors d'une importante assemblée tenue le 20 mai 1912, le notaire Pageot prendra soin de bien expliquer les enjeux de la requête et de s'assurer que tous les intéressés présents aient eu la chance de s'exprimer, pour ou contre ladite requête. Mais entre temps, le vent commençait à changer de bord... un argument massue faisait son chemin. En bout de course, cinquante-trois (53) signataires s'opposèrent dorénavant à la séparation de la Municipalité de paroisse de Sainte-Claire-de-Jolliet, tel que créée en 1855. Le motif invoqué par les opposants sera à l'effet que les requérants seront automatiquement exclus de l'assurance mutuelle existante, dans l'éventualité d'une séparation. Advenant la création d'une Municipalité de village, leurs résidents ne seraient plus protégés contre les incendies et autres cataclysmes, à moins de créer une deuxième mutuelle. Toutefois, cette mesure aurait pour conséquence de multiplier par deux les dépenses d'administration pour la gestion des mutuelles. Considérant que



*Mgr J.-Alfred Langlois (1876-1966)
natif de la paroisse de Sainte-Claire*

rente-cinq (35) des signataires de la requête originale étaient membres de cette mutuelle, une majorité de ceux-ci révisèrent leur position en signant, le 15 juillet 1912, une contre requête demandant au Conseil de comté de ne pas donner suite à la requête originale pour la création d'une Municipalité de Village. Tel que rédigé dans cette contre requête, les signataires diront : « ...en faisant la division de la municipalité, il n'y a absolument rien d'avantageux tant d'un côté comme de l'autre, même que nous avons tout à y perdre. » Le dossier sera clos, du moins c'est ce que l'on croyait, car un certain Joseph « Catin » Renaud avait déjà sa petite idée là-dessus. Il reviendra à la charge en 1924, au moment où l'électricité se développe au village et où le débat sur l'entretien des chemins reprend de plus belle.

En cette année 1924, la paroisse de Sainte-Claire s'appête à souligner son centième anniversaire et de plus, elle va bientôt voir un de ses fils, sacré évêque. Il faut donc souligner dignement cet événement ! En effet, l'abbé J.-Alfred Langlois sera à Sainte-Claire les 24 et 25 septembre pour y célébrer sa première messe pontificale.



Alfred Tanguay, maire de Sainte-Claire entre 1926 et 1939, et son épouse Rosie Marceau

C'est pourquoi M. Eugène Prévost s'était empressé de donner de l'expansion à son réseau électrique, avec l'assentiment du conseil de la Municipalité de Sainte-Claire. Par ailleurs, il vient tout juste de construire son premier autobus. En plus de nouveaux abonnés, sept (7) lumières de rue avaient été installées sur le Chemin du roi (rue Principale) sur la rive nord de l'Etchemin et une autre lumière de rue avait été localisée à l'autre extrémité de la route de sortie du pont, sur la rive sud de l'Etchemin, au croisement du 1er rang sud-ouest. Cette fois, ce sont les habitants de la rive sud



M. J.-Albert Bouchard

de la rivière Etchemin qui vont initier les démarches en vue de se séparer du village... ils ne veulent en aucun cas payer pour les lumières de rues, que ce soit une ou plusieurs. Cette importante mésentente verra son dénouement quelques années plus tard.

Près de deux ans suivant le dépôt d'une requête émise auprès du gouvernement par Joseph « Catin » Renaud et plusieurs autres habitants de la rive sud demandant la séparation de la municipalité, un décret sera émis en ce sens par le Conseil exécutif, le 16 février 1926. Ainsi, le 3 mars 1926, Narcisse Perodeau, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, procédera à l'émission des lettres patentes de la nouvelle municipalité de Louis-Jolliet ayant pour effet de séparer la paroisse de Sainte-Claire en deux municipalités distinctes : la municipalité de paroisse de Sainte-Claire-de-Jolliet et la municipalité de Louis-Jolliet. Suite aux fortes discussions entourant ces sujets brûlants, le Conseil municipal de paroisse de Sainte-Claire ne verra d'autres avenues que de respecter la proclamation du représentant du roi George V. Mais devant le fait accompli, une résolution sera adoptée pour aller dévisser l'ampoule électrique située de l'autre côté du pont. Cette délicate situation va durer pendant plus d'un demi-siècle.

Durant ce temps, neuf (9) personnes vont se partager le poste de premier magistrat dans la municipalité de Louis-Jolliet alors que deux (2) y exerceront les fonctions de secrétaire trésorier. Au cours de 1977, alors que le contexte avait radicalement changé et que les deux municipalités avaient compris l'importance du partage de services depuis déjà plusieurs années, tant au niveau des incendies que des loisirs, les deux conseils en poste en viendront à la conclusion qu'il était temps de reconstituer « la municipalité » d'origine. Une ère nouvelle s'annonçait. Depuis ce temps, la rive sud et la rive nord font front commun en vue de se doter d'un milieu de vie des plus agréable et des mieux organisés pour le plus grand bénéfice de ses citoyens. Mais un autre changement important attendra la municipalité de Sainte-Claire.

Le 15 avril 1980, entre en vigueur la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Loi 125) déposée au cours de 1979. Cette loi va notamment proposer la création des municipalités régionales de comté... une vision « moderne » des structures de regroupement municipal. En vertu de l'article 167 de cette loi, le Gouvernement du Québec devra procéder à une vaste consultation auprès des conseils municipaux et leurs citoyens. Cette consultation va porter sur la délimitation du territoire des nouvelles MRC (municipalités régionales de comté) car la description du territoire fait partie intégrante des lettres patentes de ces futures MRC. À l'instar des 71 autres Corporations municipales de comté (Conseils de comté), celle de Dorchester allait bientôt céder le pas à une nouvelle entité. Il est ainsi prévu que 96 MRC seront créées à travers le Québec remplaçant ainsi les Conseils de comté. Une première démarche de consultation dans notre milieu fera en sorte que le conseil municipal de Sainte-Claire prendra position à l'effet que la délimitation de territoire respecte l'entité de l'ex-comté électoral de Dorchester et y comprenne toutes les municipalités concernées. Cette vision sera partagée par la très grande majorité des municipalités du conseil de comté. Malgré la volonté de ces municipalités de l'ancien comté, « Dorchester » allait être fractionné dans quatre territoires de MRC. C'est ainsi que Sainte-Claire



Marcel Audet, maire de Sainte-Claire et préfet de Dorchester

allait se retrouver avec les municipalités de la région nord de l'ancien comté de Bellechasse, en compagnie de Saint-Léon-de-Standon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire et Saint-Anselme, toutes issues de « Dorchester ». La dernière réunion des maires de Conseil de comté de Dorchester aura lieu le 25 novembre 1981 sous la présidence du préfet, Jean-Rock Ferland, maire de Sainte-Marguerite. La création des MRC

entraînait la disparition définitive du Conseil de comté de Dorchester dont l'existence remontait à 1856. Au cours de son existence, le conseil de comté de Dorchester aura été dirigé par plusieurs préfets dont quatre étaient issus de la paroisse de Sainte-Claire. Le premier fut le notaire François Rouleau, maire de Sainte-Claire de 1862 à 1866. Le deuxième fut Alfred Tanguay, maire de Sainte-Claire de 1926 à 1939.

Le troisième fut Albert Bouchard, maire de Sainte-Claire de 1939 à 1947 et finalement, le quatrième, Marcel Audet, maire de Sainte-Claire de 1967 à 1980. Bien que remis en question à trois reprises, le chef-lieu était toujours demeuré à Sainte-Hénédine. C'est ainsi que va naître la MRC de Bellechasse, en 1982, et le représentant de la municipalité de Sainte-Claire y siègera comme il se doit.

Sainte-Claire de Dorchester, de Beauce, de Bellechasse ou d'ailleurs ?

À travers les âges, le moins que l'on puisse dire est que la paroisse et la municipalité de Sainte-Claire ont été ballottées, au gré des vents et marées politiques, parmi plusieurs comtés électoraux. La création des premiers comtés remonte à l'Acte de 1791 au moment où la Couronne britannique créait les deux provinces du Bas et du Haut-Canada, ainsi que le premier système parlementaire au pays. Voilà donc que la seigneurie de Jolliet, et éventuellement la paroisse de Sainte-Claire, allaient être associées au comté de Dorchester. Le nom de Dorchester avait été donné à notre comté en l'honneur de Guy Carleton, Lord Dorchester, Capitaine Général et Gouverneur en Chef des Provinces du Haut et Bas-Canada, Nouvelle Écosse, Nouveau-Brunswick et leurs dépendances, Général et Commandant en Chef de toutes les troupes de Sa Majesté dans lesdites provinces et l'Isle de Terre-Neuve.

À cette époque, le comté de Dorchester comprend la seigneurie de Lauzon, celle de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce ou Taschereau, de même que la seigneurie de St-Joseph ainsi que celle de Jolliet. Ces seigneuries correspondent aujourd'hui, du moins en partie, aux MRC de Lévis, Châteaude-la-Chaudière, Bellechasse (le long de la rivière Etchemin), Robert-Cliche, Nouvelle-Beauce, de même que certaines paroisses de la MRC de Lotbinière. Ainsi, les premières élections générales auront lieu en 1792.

Pour être électeur, une personne doit remplir certaines conditions. Elle doit

notamment avoir au moins 21 ans et être sujet britannique. Les habitants de la campagne doivent détenir les droits d'un bien-fonds rapportant des revenus annuels de quarante (40) shillings. L'électeur résidant dans une ville doit être propriétaire d'une habitation fournissant des revenus de cinq (£5) livres ou un locataire ayant payé un loyer de dix (£10) livres dans les douze mois précédant l'élection. Les femmes peuvent voter si elles remplissent ces conditions, bien que l'on affirme à ce moment que « la politique n'est pas une affaire féminine ».

Les premières élections générales de 1792 se tiendront par des votes à mains levées et les deux premiers députés du comté de Dorchester seront Gabriel-Elzéar Taschereau (1745-1809), seigneur de Jolliet et Ignace Michel-Louis-Antoine d'Irumberry de Salaberry (1752-1828). La paroisse de Sainte-Claire va demeurer dans le comté de Dorchester jusqu'en 1830, car à ce moment, les députés votent un projet de loi visant à créer dix-sept (17) nouvelles circonscriptions électorales pour le Bas-Canada qui en comptera dorénavant quarante-quatre (44).

Cette démarche avait été entreprise le 1er mars 1826 alors qu'un comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada proposait notamment de diviser à nouveau le Bas-Canada en 28 comtés, 2 cités et 2 bourgs, avec une représentation de 86 membres au lieu de 68 comme il existait à ce jour. Il faudra attendre jusqu'en 1829 pour connaître un dénouement à cette refonte de la carte électorale visant à mieux

répartir le nombre d'électeurs entre les comtés, dont la population s'accroît sans cesse. Une nouvelle Loi sera donc votée à la Chambre d'Assemblée. Cette loi fera en sorte que le nom de plusieurs comtés sera francisé. Il en sera ainsi du comté d'Hertford, dont le nom sera désormais « Bellechasse », tandis que le comté de Buckinghamshire deviendra « Lotbinière ». Mais le changement ayant le plus d'impact sur les citoyens de notre paroisse sera la subdivision du comté de Dorchester afin de donner naissance au nouveau comté de Beauce. En effet, par un Acte de la session de 1829 (9 Georges IV, Ch. 73), la seigneurie de Jolliet est détachée du comté de Dorchester pour être rattachée au nouveau comté de Beauce... nous étions alors devenus des « Beaucerons ». Le nouveau rattachement au comté de Beauce ne fera pas l'affaire des gens de Sainte-Claire, pas plus que celle des habitants des cantons de Frampton, Standon et Buckland par ailleurs. Ceux-ci avaient encore un fort sentiment d'appartenance au comté de Dorchester dont ils étaient électeurs depuis 1792. Ne pouvant plus être associés à leur comté d'origine, ils désiraient ardemment détenir leur propre comté. En conséquence, ils déposeront une requête au cours de 1831 visant à créer un comté, regroupant ensemble les électeurs du bassin versant de la vallée de l'Etchemin. Bien que les habitants demeurant le long des rives de cette rivière tenteront à plusieurs reprises de se soustraire à cet état de fait, tout comme les habitants de Cranbourne et Watford par ailleurs, cette nouvelle réalité géopolitique va se perpétuer jusqu'en 1841.



Hector-Louis Langevin, député de Dorchester et l'un des pères de la Confédération

Jusqu'alors, le comté électoral de Beauce comprenait une superficie de 1987 milles carrés (m.c.) alors que celui de Bellechasse était de 1775 m.c. et Dorchester, 348 m.c. On retrouvait dans la Beauce 2213 maisons et 2242 propriétaires de bien-fonds pour une population de 16 793 habitants. Dans Bellechasse, on comptait 2420 maisons et 1939 propriétaires de bien-fonds pour une population totale de 16 942 âmes. Finalement, dans le comté de Dorchester, formé depuis 1830 par la seigneurie de Lauzon, il y avait 1990 maisons, 1758 propriétaires de bien-fonds et une population globale de 13 932 habitants. Quant à la paroisse de Sainte-Claire, la situation de 1831 avait passablement évolué puisqu'on y retrouve à ce moment 397 maisons, 391 propriétaires de bien-fonds et 1939 âmes, soit un accroissement de 800 habitants par rapport au recensement de 1825. La paroisse de Sainte-Claire va demeurer liée à la Beauce pendant 12 ans, tout comme le Township de Frampton et la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Jolliet par ailleurs.

À compter de 1841, il existera toujours à Sainte-Claire, 391 propriétaires de bien-fonds et 161 autres chefs de famille ne posséderont pas de propriété foncière.

Il faut cependant préciser que la paroisse de Sainte-Claire a, à ce moment, perdu une importante partie de son territoire et de sa population, au profit de la nouvelle paroisse de Sainte-Marguerite-de-Jolliet ainsi que du Township de Frampton (Concession St-Édouard). Après avoir été associée au comté de Beauce depuis la fin de 1829, la seigneurie de Jolliet reprend sa place dans le comté électoral de Dorchester avec L'Acte de 1841. Dorénavant, les paroisses de St-Nicolas, St-Jean-Chrysostome, St-Henri-de-Lauzon, St-Isidore, St-Anselme, Ste-Claire-de-Jolliet, Ste-Marguerite-de-Jolliet, St-Bernard, Ste-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, St-Elzéar, St-Joseph-de-la-Beauce, St-François-de-la-Beauce (Beauceville), Aubert-Gallion, les Townships de Frampton, Cranbourne, Mergemette, Jersey, Marlow, Linière ainsi qu'une partie de la paroisse de la Pointe-Lévy vont former le nouveau comté de Dorchester... la Beauce avait disparu.

Le jeu de « yo-yo » en regard de la composition du comté de Dorchester va cependant reprendre vers 1853. C'est la quatrième fois depuis 1791 que l'on modifie le nombre et les « frontières » des comtés du Bas-Canada et du Haut-Canada. C'est ainsi que « l'Acte pour augmenter la représentation de cette Province au Parlement » sanctionné le 14 juin 1853 va désormais diviser le Bas-Canada en soixante-cinq (65) comtés. Cette fois, l'appartenance de la paroisse de Sainte-Claire au comté de Dorchester ne sera pas remise en question, mais celui-ci va prendre une tout autre forme, laissant place à l'apparition des nouveaux comtés.

C'est ainsi que naîtra le comté électoral de Lévis et le comté de Beauce va renaître de ses cendres après avoir été dissout vers 1841. La paroisse de St-Henry (Saint-Henri) fera désormais partie de ce nouveau comté de Lévis avec les paroisses de St-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, Notre-Dame-de-la-Victoire, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas et St-Lambert. Quant au comté de Beauce, il comprendra les paroisses de Sainte-Marie-de-la-Nouvelle-Beauce, St-Elzéar, St-Joseph-de-la-Beauce, St-Frédéric, St-François-de-la-Beauce (Beauceville), St-Georges, Aubin-Delisle ainsi que plusieurs Townships

du secteur, totalisant une population de 15 507 personnes. Le comté de Dorchester ainsi redessiné comprendra les paroisses de Saint-Anselme, Saint-Isidore (Seigneurie de Lauzon), Sainte-Claire, Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine (Seigneurie de Jolliet), Saint-Bernard (Seigneurie St-Étienne) de même que les Townships (Cantons) de Frampton, Standon, Cranbourne, Ware, Watford ainsi qu'une partie de ceux de Buckland et de Mergemette, pour une population globale de 12,790 habitants. Le comté de Dorchester allait ainsi être relativement stable pendant plus d'un siècle.

La paroisse et la municipalité de Sainte-Claire allaient avoir un pouvoir politique relativement important au cours de cette période. En effet, notre milieu fournira plusieurs députés au pays, après la formation de la Confédération canadienne en 1867. À ce moment, Hector-Louis Langevin est député de Dorchester et l'un des Pères de la Confédération. En lien étroit avec le notaire François Rouleau de la paroisse de Sainte-Claire, Hector-Louis Langevin sera éventuellement remplacé à son poste par le fils du notaire. L'événement se produira en 1874, au moment où le vote secret apparaîtra pour la première fois. Ce premier député issu de la municipalité de Sainte-Claire sera François-Fortunat Rouleau, avocat et député de Dorchester à la Chambre des communes à compter de 1874. Il était le fils de François Rouleau, notaire public de Sainte-Claire et registraire du comté de Dorchester. Quelques années plus tard, en 1882, François-Fortunat va quitter la vie politique afin de devenir greffier à la Chambre des communes. À compter de ce moment, un autre citoyen de Sainte-Claire prendra la relève. Il s'agit cette fois du docteur Charles-Alexander LeSage. Celui-ci va demeurer en poste de 1882 à 1887 inclusivement. Mais comme les citoyens de Sainte-Claire avaient été associés à la création du comté de Dorchester en 1791, ils seront aussi présents à ses derniers instants, dans les années 1960.

En 1965, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales projette une nouvelle redistribution des comtés électoraux. Selon le



Charles-Alexander LeSage, député de Dorchester et médecin de Sainte-Claire

projet qui est sur la table, le comté de Dorchester disparaîtrait et son territoire serait fractionné en trois parties. Selon le plan déposé, la paroisse de Sainte-Claire serait rattachée au comté électoral de Bellechasse aux fins de votation. Le 11 juin, les maires du Conseil de comté de Dorchester vont se prononcer à l'unanimité contre cette hypothèse préférant conserver l'intégralité de leur comté. Il est aussi convenu que ce point de vue sera débattu lors d'une réunion de consultation tenue par la Commission le 21 juin suivant. Malheureusement, les maires de Dorchester ne pourront être entendus lors des audiences publiques sur le sujet... une erreur administrative ayant compromis la présentation de



Gustave Côté, industriel de Sainte-Claire et député de Dorchester

leur mémoire. Devant cette situation et à l'instar de plusieurs autres conseils municipaux de Dorchester, les membres des conseils des municipalités de

Sainte-Claire et de Louis-Joliet se prononcent catégoriquement contre la disparition de leur comté, cependant, ils seront confrontés à la tendance lourde qui se dessine. Devant l'éventualité de la disparition du comté de Dorchester, le conseil de la municipalité de Sainte-Claire souhaiterait plutôt se voir rattaché au comté de Lévis. Cette position est prise en raison du sentiment d'appartenance beaucoup plus important envers cette région. En effet, des liens étroits existent avec le comté de Lévis, notamment sur le plan des voies de circulation, des liens économiques, sociaux et médicaux ainsi que scolaires. Ce point de vue sera transmis à Pierre-André Boutin, député créditiste fédéral du Comté de Dorchester. Cependant, le député Boutin n'aura pas le temps de compléter sa mission puisque des élections générales seront déclenchées et se tiendront au pays le 8 novembre 1965. Un homme de Sainte-Claire va se lever pour aller défendre l'existence même du comté de Dorchester à Ottawa. Il s'agit de Gustave Côté, un industriel de la municipalité de Sainte-Claire. À l'instar de Don Quichotte de la manche, Côté allait se battre contre des moulins à vent. Il remportera ses élections, mais perdra bientôt son comté. Gustave Côté sera le dernier député de Dorchester à la Chambre des communes.

Lors des élections fédérales de 1968, les municipalités de Sainte-Claire et de Louis-Joliet se retrouveront alors dans le comté de Bellechasse dont Adrien Lambert sera le nouveau porte-parole, représentant le parti du Ralliement créditiste. Mais là ne s'arrêtera pas l'implication politique des Clairais et Clairaises.

En 1990, Lucien Bouchard va créer le Bloc Québécois avec un groupe de députés québécois, dissidents. Aux élections suivantes, en 1993, ce parti présentera un candidat dans chacune des circonscriptions électorales fédérales du Québec. Parmi celles-ci, Bellechasse verra la candidature d'un autre citoyen de Sainte-Claire. Ainsi, François Langlois, avocat, notaire et professeur,



François-Fortunat Rouleau, avocat et député de Dorchester natif de Sainte-Claire

briguera les suffrages dans le comté, sous la bannière du Bloc Québécois... et il sera élu. Il va demeurer en poste jusqu'en 1997 au moment où nous allons changer le nom du comté pour une cinquième reprise. Incidemment, le comté électoral de Bellechasse deviendra le nouveau comté de Bellechasse-Etchemin-Montmagny-L'Islet. Mais comme le ridicule ne tue pas, la municipalité de Sainte-Claire devra à nouveau ajuster ses cartes en 2004, car cette fois, elle fera partie du comté électoral de Lévis-Bellechasse... une chatte en perdrait ses chats. Cette situation sera semblable pour le comté électoral provincial de Dorchester. En effet, Florian Guay, député du Ralliement créditiste, élu en 1970, sera le dernier député de ce comté. À compter de 1973, la municipalité de Sainte-Claire, tout comme celle de Louis-Joliet par ailleurs, se retrouvera dans le comté de Bellechasse... et en fera partie pendant plus de trois décennies, du moins jusqu'à une prochaine réforme de la carte électorale.



François Langlois, notaire et avocat de Sainte-Claire, Député de Bellechasse

Sainte-Claire, une économie prospère



Le Village de Sainte-Claire vers 1880

De tout temps, la paroisse fut un milieu agricole, commercial et industriel, développé et prospère. Dès sa fondation en 1824, il était possible de répertorier au moins onze (11) moulins à scie harnachant un à un les moindres ruisseaux du territoire. À cette époque, notre paroisse comptait aussi deux moulins banaux, l'un situé sur la rive sud-ouest de la rivière Etchemin et l'autre sur la rive nord-est. Les registres paroissiaux du XIX^e siècle nous font aussi découvrir tour à tour, des fabriques de potasse, des tanneries, des poteries, et une quantité importante de boutiques de forge, de charrons et autres métiers essentiels à la vie industrielle et économique du milieu, qu'il serait beaucoup trop long d'énumérer dans ces pages. Depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, suite à l'abolition du régime seigneurial, on retrouvait à Sainte-Claire des moulins à carde, des moulins à farine et des moulins à scie. Mais à compter du début du XX^e siècle, des boutiques pour la réparation d'automobiles et des « machine shop » vont aussi faire leur apparition. Il en sera ainsi de l'entreprise appartenant à Oscar et Julien Roy, située aux Abénakis. On y retrouve un planeur à fer, une machine à souder et un tour à fer, tous actionnés par le pouvoir hydraulique générant l'électricité requise.

Mais le véritable instigateur du développement industriel moderne de notre localité sera Eugène Prévost. Dès son plus jeune âge il va s'intéresser à la mé-

canique, mais aussi au bois. Il va mettre sur pied une fabrique de meubles, de pupitres d'écoles et de bancs d'église. À compter de 1924, il va fonder sa propre usine d'autobus. En effet, c'est à compter de cette époque que l'on pourra compter sur une structure industrielle variée, car l'usine d'Eugène Prévost allait être le berceau de nombreux jeunes entrepreneurs, désireux de mettre sur pied leur propre entreprise.

En juin 1940, un arrêté ministériel permet la création d'un Office des industries de guerre par le gouvernement fédéral. Cet office a pour but de mobiliser l'industrie en fonction de l'effort de guerre à soutenir. Le gouvernement a besoin de connaître l'ensemble des ressources dont il pourrait disposer en cas de besoin. Ainsi, un vaste inventaire des industries, commerces, etc., est réalisé à la grandeur du Canada. Le comté de Dorchester et la paroisse de Sainte-Claire n'y échapperont pas.

En cette année 1940, la paroisse de Sainte-Claire compte 2 municipalités: Sainte-Claire-de-Jolliet et Louis-Jolliet dont la population respective, recensée en 1931 est de 1 075 « âmes », comme dirait le curé Morissette nouvellement arrivé à Sainte-Claire depuis l'année précédente. Sur le territoire de la paroisse vivent 194 cultivateurs ayant des fermes d'une superficie moyenne de 95 à 105 acres. Dans la municipalité de Sainte-Claire, monsieur Ernest Fillion est responsable de la beurrerie du village. Elle est située sur la rue du Mou-

lin depuis le début du XX^e siècle. A cet endroit se regroupe aux fins de transformation, la production annuelle des cent quarante (140) cultivateurs (patrons) totalisant 137 000 livres de beurre obtenues grâce à mille deux cents (1200) vaches laitières. Notre paroisse compte quatre moulins à farine dont un est situé dans la municipalité de Louis-Jolliet. La production du moulin d'Oscar Roy, situé aux Abénakis, est la plus importante du comté de Dorchester avec une production annuelle de 1 675 000 livres. Les autres moulins sont dirigés par messieurs Adolphe Plante, Léonard Couture, Léon Longchamp et Émile Boulanger dont le site du premier bâtiment date de 1805, étant le premier moulin banal seigneurial de la seigneurie Jolliet. La production annuelle moyenne est de quarante mille (40 000) minots de moulées alimentaires et les exploitants reçoivent entre cinq à huit sous (0,05-0,08 ¢) pour chaque minot transformé.

L'industrie du bois est très présente dans le comté de Dorchester alors que 58 scieries produisent à plein rendement. Il en est ainsi à Sainte-Claire pour celle de monsieur Oscar Roy, située aux Abénakis, le long de la rivière du même nom. Avec ses 6 employés, c'est la plus importante scierie de production à commission du comté de Dorchester, avec un volume annuel de 1 250 000 p.m.p. de bois et de 50 000 pieds de bardeaux. On y scie aussi de la planche et des traverses de chemin de fer. La scierie de monsieur Adolphe Plante est située non loin du confluent des rivières Abénakis et Etchemin et elle est antérieure à 1832. Cette scierie emploie trois hommes. Quant au moulin de monsieur Léonard Couture, la scierie opère depuis 1870 à raison de quelques mois par



Le moulin Couture, Prés de la Rivière Etchemin

année cependant, la moulange existe et produit des moulées alimentaires depuis 1816... bien que le moulin ait subi de nombreuses modifications en raison du feu et du temps ayant fait son œuvre au cours du XIX^e siècle.

En 1940, il existe encore 7 carderies dans le comté de Dorchester dont celle de monsieur Léon Longchamp, située près du ruisseau du même nom, à l'extrémité sud du village de Sainte-Claire. Étant l'une des plus grosses du comté, la carderie Longchamp produit environ 4 500 livres de laine cardée par année. On y carde la laine au prix de cinq à six sous la livre (0,05-0,06 ¢), cependant, c'est une industrie en déclin, car de moins en moins de cultivateurs de Sainte-Claire et des environs élèvent des moutons. Une exception confirme cependant la règle, car Adrien Bilodeau en possède une bonne quantité qu'il garde sur une petite île au milieu de la rivière Etchemin. Comme ses moutons n'aiment pas l'eau, ils ne peuvent se sauver... du moins pas quand la rivière est haute, car en autre temps, il doit souvent courir les moutons éparpillés à des arpents à la ronde. Le jeune Adélie Boutin en savait quelque chose, lui qui avait dû partir à la recherche des « brebis égarées » à de nombreuses reprises ... il ne sera jamais curé pour autant. Cependant, l'industrie de pointe qui fait l'orgueil des habitants de la paroisse de Sainte-Claire est sans contredit l'usine de monsieur Eugène Prévost. Cette entreprise grandit de jour en jour grâce à de nombreux contrats pour la fabrication de meubles, mais surtout des autobus. En 1939, 15 ouvriers des

Ateliers Prévost travaillent en moyenne pendant 8 mois alors que 28 autres s'ajoutent à l'équipe en place pour les 4 autres mois de l'année. On y produit à ce moment 13 carrosseries d'autobus et 15 carrosseries diverses, dont des ambulances, camions et corbillards.

Cependant, monsieur Eugène Prévost a de plus en plus de difficultés à trouver des ouvriers compétents pour son entreprise de plus en plus spécialisée. Il offre de très bons salaires pour l'époque puisque les ouvriers gagnent en moyenne vingt et une (21,26 \$) piastres pour une semaine de travail de 45 heures. En cette année 1940, la demande augmente sans cesse pour les autobus fabriqués par Eugène Prévost et les hommes de Sainte-Claire. Il faudra donc trouver de la nouvelle main-d'œuvre et porter le personnel à plus de 60 hommes... mais il faudra aussi procéder à un autre agrandissement.

L'activité économique des municipalités de Sainte-Claire et de Louis-Jolliet est complétée par trois ateliers de menuiserie dont celle de monsieur Adélie Patoine (menuisier et charron) située à l'extrémité sud du chemin du pont, dans le secteur de Louis-Jolliet. Il y travaille avec son frère Fortunat. Le troisième des frères Patoine, Louis, est mécanicien. De plus, on retrouve trois boutiques de forge, un charron et deux garages dont celui de monsieur Alphonse Prévost, frère d'Eugène Prévost, installé au coin de la future rue Prévost et du chemin du Roi (rue Principale). La construction du boulevard Bégin en 1948 avait favorisé le développement industriel et commercial de notre localité. C'est à cette période que Les Ateliers Béchard et Fortier avaient vu



Les Ateliers Prévost dans les années 40'

le jour. À ce moment, cette entreprise fabrique d'énormes charrues exportées en Abitibi dans le but d'y développer les nouveaux territoires de colonisation. En 1964, Albert Fortier procédera à une diversification de son entreprise en faisant l'acquisition de Poulies Maska. Son fils Yvon, en prendra la charge quelques années plus tard, insufflant du même coup un fulgurant développement pour cette entreprise devenue aujourd'hui une multinationale appartenant au groupe Baldor Reliance Dodge. Toujours sur le boulevard Bégin vers 1948, les frères Morissette procèdent à la construction de l'un des plus gros garage permettant de débosser les carrosseries d'automobiles et de camions de la région. Plusieurs autres entreprises naîtront à cette période sous l'impulsion d'Eugène Prévost. À titre d'exemple, Gérard Baillargeon va acquérir Les Brosses provinciales enr., fondée à Saint-Damien par Émile Métivier. Désormais installée à Sainte-Claire, cette manufacture de balais et brosses à dents produira aussi les premiers panneaux publicitaires faits de plastique et à rétro éclairage. Le neveu de Gérard Baillargeon, Michel, prendra la suite de l'entreprise pour en faire Plastique Art ltée, une très prospère manufacture de produit de plastique. Celle-ci est présentement opérée par son fils Pascal. Mais curieusement, la fermeture des Ateliers Prévost en 1955 sera la bougie d'allumage pour plusieurs autres entrepreneurs dans notre municipalité. Au milieu des années 50', on



Poulies Maska vers la fin des années 60'



Usine Prévost érigée en 1980 sur le boulevard Gagnon à Sainte Claire

verra apparaître Dorchester Body enr., une entreprise fabriquant des boîtes de camion, Marcel Morissette Inc, distributeur de Laval et installateur de système sophistiqué d'alimentation animale, Cosmatic Inc., concepteur de machine à fabriquer des bouteilles de plastique. Incidemment, son propriétaire, Gustave Côté, va aussi produire ses fameuses

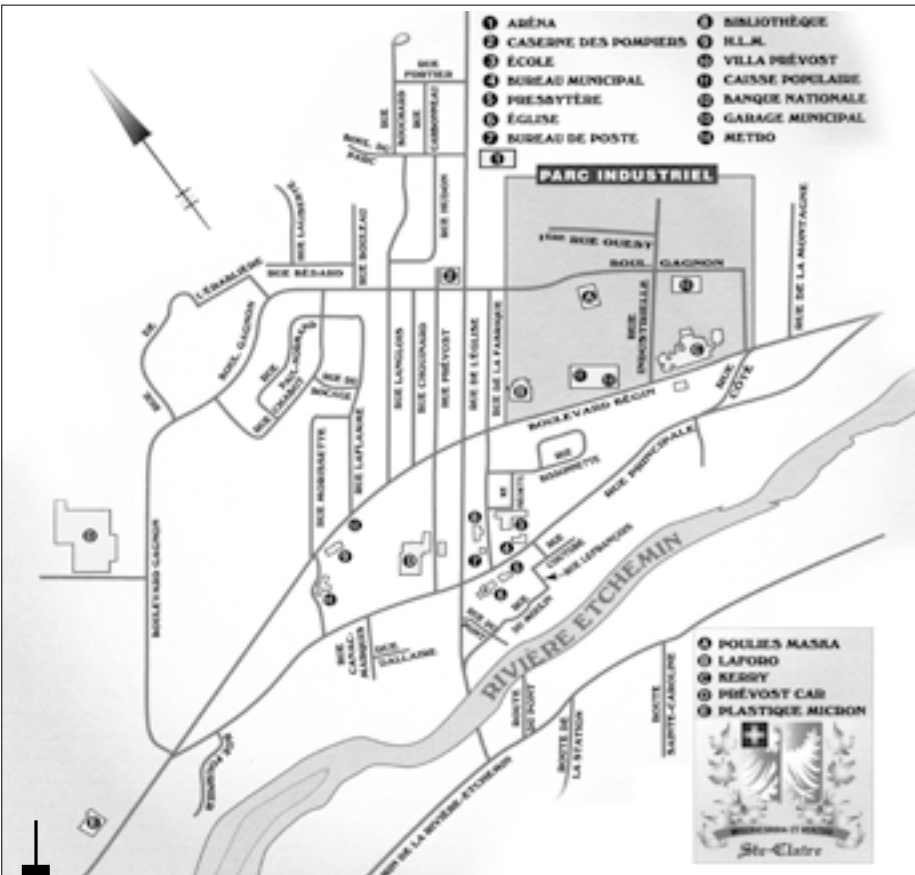
bouteilles de tous genres sous le nom de Bouteille Copak Enr. L'entreprise de Gustave Côté sera reprise par Jean-Guy Roy et Victor Fortier et deviendra Plastique Micron Inc.

Une autre manufacture de bouteilles de plastique va aussi s'implanter à Sainte-Claire. Il s'agit de Roy Plastique propriété d'Ernest Roy. Mais c'est sans contredit la fondation de Prévost Car en 1957, propriété de Paul Normand,



Joseph-Alphonse Couture, natif de Sainte-Claire, premier vétérinaire francophone au Canada

bientôt dirigée par son fils André, qui marquera le tournant définitif de l'histoire industrielle de notre localité. En l'espace de 40 ans à peine, l'usine passera de 20 à plus de 1 200 employés, l'un des plus gros employeurs de l'est du Québec. En 1996, André Normand réalisera son rêve de construire près de 1000 autobus par année. Aujourd'hui propriété de Volvo international, l'usine Prévost est l'une des plus modernes et rentable du réseau Volvo.



La municipalité de Sainte-Claire compte une population de 3200 pers. env. en 2009

Le milieu de l'agriculture ne sera pas en reste. Depuis l'installation des premiers colons à compter de 1785, de magnifiques fermes ont été mises en valeur sur les deux rives de la rivière Etchemin et dans chacune des concessions de la municipalité de Sainte-Claire. Notre paroisse pourra être fière d'avoir donné naissance au premier vétérinaire francophone en Amérique du Nord. Il s'agit de Joseph-Alphonse Couture, né à Sainte-Claire le 15 décembre 1850. Cet homme hors du commun sera le sauveteur de la race chevaline et bovine canadienne et sera le fondateur de La Société des Éleveurs de Chevaux Canadiens en 1895. En 2001, le gouvernement du Canada rendra hommage au docteur Joseph-Alphonse Couture en adoptant une loi intitulée: « Loi portant reconnaissance du cheval de race canadienne comme cheval national du Canada ». Grâce à des gens engagés et déterminés comme le docteur Couture, on pourra voir apparaître de nombreuses entreprises liées à ce secteur important de notre économie locale qu'est l'agriculture. Ainsi, les premières beurreries et fromageries ap-

paraîtront au cours du XIX^e siècle, mais un tournant important de cette industrie viendra avec le sieur William Nicol qui était allé étudier la fabrication du fromage à l'école d'Agriculture de St-Hyacinthe à compter de 1885. En 1897, la Loi canadienne oblige désormais toutes les fromageries à être enregistrées. La Fromagerie des Abénakis de la paroisse de Sainte-Claire le sera en date du 1^{er} août 1897 sous l'initiative de William Fortier, Eugène Royer, Alfred Dupont et plusieurs autres agriculteurs de la paroisse. Quelques années plus tard, le 3 février 1901 plus précisément, Charles Dallaire sera à la tête d'un groupe de cultivateurs en vue de former la Société

de fromagerie et beurrerie numéro un de Sainte-Claire. De ce regroupement naîtra, en 1905, le Syndicat coopératif de Sainte-Claire. Au cours des ans, en plus du développement phénoménal des fermes de notre localité, une entreprise de transformation du lait naîtra à partir de la Coopérative de Sainte-Claire, sous l'initiative de Louis Larochelle. La construction de cette industrie sera amorcée au milieu des années 60' sur le boulevard Bégin, pour devenir la Coopérative laitière du sud du Québec et par la suite, Agrinove. En 1990, l'entreprise portera le nom de Lactel. Cette firme agroalimentaire est aujourd'hui propriété de Kerry, un géant interna-

tional de la transformation alimentaire. En plus de certaines déjà nommées, plusieurs autres compagnies sont installées sur le territoire de la municipalité dont une majorité dans le parc industriel de Sainte-Claire. Parmi celles-ci, Les Excavations Lafontaine, Moules et Modèles PCM, le groupe CFR, Distribution Richard Boutin Inc, Équipement PRB et plusieurs autres. Au début de ce deuxième millénaire, la municipalité de Sainte-Claire accueille chaque jour près de 2 500 travailleurs en provenance de toute la région de Chaudière-Appalaches et de Québec. Elle est l'un des plus importants moteurs économiques de la MRC de Bellechasse.

La culture dans notre milieu...

La localité de Sainte-Claire est depuis longtemps, un milieu culturel bien vivant. Dès 1827, quelques jours après l'inauguration et la bénédiction de la cloche de l'église de Sainte-Claire, le Révérend Messire Joseph-Philippe Lefrançois avait une bonne nouvelle pour ses paroissiens. Malgré le fait que peu de personnes savent lire et écrire à cette époque, et bien qu'aucune école n'existe encore à Sainte-Claire, le curé Lefrançois va procéder à l'instauration d'une bibliothèque paroissiale. Cette bibliothèque va au moins permettre à quelques initiés de venir se ressourcer occasionnellement, ne serait-ce que par la lecture des nombreux livres à caractère religieux s'y trouvant. La bibliothèque prendra d'abord place

dans la sacristie et sera ouverte à tous les deux dimanches, après l'office, tel qu'en fait foi l'invitation lancée par le curé Lefrançois lors de son prône de l'automne 1827. En 1853, plus de 75 abonnés ont accès à un éventail d'au-delà de 400 volumes. Gérée et longtemps financée par les curés et vicaires de la paroisse, la bibliothèque paroissiale va demeurer opérationnelle d'une façon continue, jusqu'à nos jours, grâce à une multitude de bénévoles qui vont se succéder, tant dans les locaux de la sacristie, de la salle paroissiale que dans la nouvelle bibliothèque L'Évasion, implantée par la municipalité de Sainte-Claire en 1986. Plusieurs auteurs seront issus de notre communauté. Parmi ceux ayant écrit une pièce de théâtre ou un volume, il faut mentionner Pierre-Paul



Le révérend Pierre-Minier Lagacé, 8^e curé de Sainte-Claire

Turgeon, Aline Chamberland, Gilberte Roy, Caroline Plante, Hélène Forgues, Linda Lamontagne, Lucie Charron, Charles-Léon Morin, Gaby Morissette et surtout, Diane Gagnon, auteure de nombreux romans et pièces de théâtre.

En plus de la lecture et de l'écriture, le chant et la musique occuperont aussi une grande place dans la vie culturelle de notre milieu. Les premières références aux chants dans notre paroisse remontent à 1824, alors que Pierre Nolet est maître chantage dans la vieille chapelle construite en 1809. Parmi les références à un chœur de chant dans la paroisse, on note qu'en 1849, un jeune forgeron un peu rebelle ne voulait rien entendre de l'attitude dictatoriale du curé Antoine Lebel et de ses consignes imposées. Le jeune Louis Fortier se voit confronté à



Chorale «chantons pour le plaisir» à l'église de Sainte-Claire en 2009

l'expulsion du Chœur de chants après une deuxième offense envers son curé. À ce moment, les autres chantres sont; Alexis Leclerc, Pierre Cinq-Mars, Charles Roy, le Capitaine Joseph Fournier, Louis Laflamme, Augustin Allaire, Louis Couture, Joseph Fortier, Charles Laflamme, Narcisse Fortier et Nazaire Fortier. La participation des hommes de la paroisse au chœur de chant se poursuivra pendant de nombreuses années, mais prendra un nouveau tournant en 1865 avec l'arrivée du révérend Pierre-Minier Lagacé, 8^e curé de Sainte-Claire. « Grégorianiste » et pédagogue, il fut professeur de musique au Collège classique de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de 1854 à 1863 puis vicaire à la basilique cathédrale de Québec de 1863 à 1865.

L'abbé Pierre-Minier Lagacé était un spécialiste du plain-chant et, au cours du XIX^e siècle, le plain-chant était largement utilisé. Toutefois depuis 1850, on constatait une tendance favorisant l'accompagnement des chorales de nos églises au moyen des orgues ou harmoniums. Vers 1860, l'abbé Lagacé avait réalisé un ouvrage extraordinaire intitulé : Les Chants d'Église,



Victor Bouchard et Renée Morisset, duettistes



L'orchestre «les Virtuoses» vers 1966

harmonisés pour l'orgue suivant les principes de la tonalité grégorienne (Paris 1860). À cette époque, il écrivait aussi des articles sur le plain-chant dans Le Courrier du Canada. Ces enseignements aux chantres de notre paroisse apporteront un « souffle » nouveau à la chorale locale.

Mais aucun instrument de musique n'était installé en permanence dans l'église à cette époque. Il faudra attendre 1878 pour entendre, pour la première fois, un instrument vibrer dans notre temple paroissial. C'est à la messe de minuit que le curé Hyacinthe Gagnon prendra cette initiative en invitant un « violoneux » à interpréter un cantique de Noël à l'aide de son instrument. En 1883, après de nombreuses interventions des chantres de la paroisse, il va finalement autoriser la mise sur pied d'une collecte afin de doter l'église d'un harmonium. Vingt-cinq (25) ans plus tard, on fera enfin l'acquisition d'un vrai orgue, conçu et installé par les frères Casavant, en 1909. Plusieurs organistes de Sainte-Claire prendront place sur le banc de ce bijou d'instrument et parmi ceux-ci, Mesdemoiselles Évangéline Cayouette, Rose-Hélène Brown et Rose-Anna Prévost, Messieurs François, Donat et Marcellin Morin, le notaire Rouillard ainsi que Denis Fillion. Mais un fils de la paroisse va se distinguer parmi les autres. Il s'agit de Joseph Turgeon, un jeune interprète natif de Sainte-Claire. Il sera plus tard titulaire de l'orgue de

l'église St-Roch à Québec. Ce jeune musicien viendra à plusieurs reprises faire résonner le magnifique orgue de notre paroisse. Cet instrument, aujourd'hui centenaire, accompagnera les maîtres chantres qui se sont succédé au pupitre de la chorale tels Lorenzo Bellavance, Apollinaire Fournier, Henri Lavallée, Louis Larochelle, Roland Bouchard, Rosaire Laliberté, Jean-Paul Moreau et de nombreux autres dont Arsène Fournier. En plus de la chorale de l'église, le chant choral avait aussi pris une autre forme dans notre milieu, à la fin des années 40'. À cette époque, inspiré par Les montagnards Laurentiens qui venaient occasionnellement à Sainte-Claire donner des spectacles dans les locaux de l'usine Prévost, un groupe d'une dizaine de jeunes avait formé Les Troubadours de Sainte-Claire. Cette tradition se poursuivra au début des années 2000 avec la chorale « Chantons pour le plaisir ».

Mais la musique « yé-yé » sera aussi à l'honneur en 1966 alors qu'un groupe de musiciens de Sainte-Claire formé d'André Morissette, Grégoire Tanguay, Pierre Morissette et Yvan De Blois, sous le nom de Les Virtuoses, remportera le prix du meilleur orchestre amateur de l'est du Québec dans un important concours de style Stars Académie organisé par le poste de radio CHRC

de Québec. Mais parler de musique à Sainte-Claire sans parler de Victor Bouchard est comme prendre un bon repas... sans goûter au dessert.

Victor Bouchard, pianiste de réputation internationale, est le plus illustre représentant de la communauté artistique de notre milieu. Né dans notre paroisse le 11 avril 1926, Victor est le fils de feu l'honorable J.-Albert Bouchard. Durant ses années passées au Collège de Lévis, de 1941 à 1946, il étudiera la musique avec Alphonse Tardif et s'inscrira à l'étude de l'harmonie avec ce dernier, au Conservatoire de musique du Québec. Au cours de l'année 1950, il va épouser Renée Morisset, une jeune femme de la paroisse de Saint-Damien, pianiste elle aussi. De 1950 à 1952, Victor Bouchard va se perfectionner à Paris auprès d'Alfred Cortot et d'Antoine Reboulot. Revenu à Québec, le duo Bouchard-Morisset donnera son premier concert en février 1952, à l'Institut canadien de Québec. Ce programme marquera le début d'un duo dont la réputation s'étendra tant au Canada, qu'aux États-Unis et en Europe. En 1955, Victor Bouchard deviendra président de la section québécoise des Jeunesses musicales du Canada pour qui le duo fera de nombreuses tournées. Leur carrière internationale sera retentissante. De nombreuses décorations leur seront remises dont celle d'Officier de l'Ordre du Canada en 1985 et membres de l'Ordre national du Québec en 1994. En 1997, ils seront nommés membres de l'Académie des Grands Québécois, et en 2004, ils recevront le Prix de la fondation de l'Orchestre symphonique



Visite du peintre Arthur Villeneuve à Sainte-Claire à Sainte-Claire, sur sa gauche, Lucille Cyr, présidente du Carrefour culturel

de Québec. Au cours des années 2000, Victor Bouchard et son épouse seront reconnus à titre de « Grand Bellechassois », par les autorités de la MRC de Bellechasse lors d'un grand gala organisé à cet effet.

Outre le chant et la musique, le théâtre a aussi occupé une place significative dans notre patrimoine culturel. Les premières traces documentées touchant le théâtre à Sainte-Claire remontent à 1890, à l'époque du curé Joseph-Apollinaire Gingras, lui-même poète et auteur du recueil « Au foyer de mon presbytère ». Notre curé adore les grands classiques de la littérature et du théâtre. Cela transparait dans ses sermons portant sur la mort, l'impureté, le parjure, la prière, le devoir des serviteurs et surtout, la Passion du Christ. Il veut faire bénéficier ses paroissiens de ses connaissances et de son talent pour les déclamations. Il souhaite aussi éloigner les jeunes de la salle publique où ceux-ci sont confrontés à leurs aînés jouant aux jeux de cartes, dés, argent et pommes avant et pendant l'office divin du dimanche, ce que le curé Gingras dénonce vertement, semaine après semaine du haut de la chaire. Il va donc prendre les grands moyens et rassembler un certain nombre de jeunes gens afin de les initier à l'expression théâtrale en organisant une « soirée dramatique ».

C'est ainsi que Ferdinand Chabot, Joseph Laliberté, Hilaire Chouinard (futur prêtre et monseigneur), Cyrille Côté, Alfred Langlois (futur prêtre et monseigneur), Valère et Joseph Mathieu, Anselme Lecours, Alfred Godbout, Achille et Alphonse Langlois de même qu'Edmond Fauchon deviendront les premiers acteurs dramatiques de la paroisse de Sainte-Claire, dans une pièce de



Le révérend J.-Apollinaire Gingras
13^e curé de Sainte-Claire

théâtre mise en scène par le curé Joseph-Apollinaire Gingras. L'événement connaîtra un vif succès puisque les acteurs devront faire plusieurs représentations, rapportant ainsi la jolie somme de cinquante et un (51\$) dollars affectés... pour le réaménagement du cimetière, le curé Gingras a beau aimer les vivants, il ne peut oublier les morts.

Ces expériences théâtrales vont reprendre une certaine vigueur avec l'arrivée des Sœurs du Notre-Dame-de-Perpétuel-Secours en 1907, mais c'est vers les années 40' qu'elles deviendront encore plus fréquentes. En effet, dans le haut de la salle publique située en face de l'église, se tiendront des spectacles mémorables, dont une opérette composée et interprétée par des acteurs et chanteurs locaux. Il s'agit de l'opérette « Le Matamore de l'air » mettant en vedette Victor Bouchard, ce talentueux musicien qui en avait fait l'adaptation musicale. Plusieurs étudiants de l'époque étaient aussi associés à cet événement culturel dont Paul-Henri et Maurice Lavallée, Émilien Fournier, Raoul Bellavance (aujourd'hui prêtre et curé), Raymond



M. Ivan Méthot, président fondateur de la société du patrimoine de Sainte-Claire

Renaud, Paul-Eugène Fournier, etc. Il y eut des représentations durant sept soirées d'affilée. Il est intéressant de savoir que la communauté de Sainte-Claire a aussi bénéficié de la présence d'un cinéma au début des années 50'. Cette belle aventure théâtrale va se poursuivre dans les années 70' grâce à Gaby Boutin-Morissette qui va écrire et réaliser plusieurs pièces en compagnie de la troupe « Mot-à-mot ».

C'est aussi dans les années 70' que sera formée à Sainte-Claire une première association dédiée aux arts visuels. D'abord appelé Les amis de l'art, ce regroupement d'artistes et d'amateurs d'art sera baptisé Le carrefour culturel

à compter de 1977. Grâce à l'initiative de Lucille Cyr, professeur de peinture de notre milieu, cette association organisera de nombreuses activités favorisant la promotion des arts et de la culture dans notre région, mais aussi et surtout, permettra à des nombreux talents d'être révélés. Le Carrefour culturel prendra une dimension régionale dès 1981 et en 2009, l'organisme en sera à sa 30^e exposition continue sous le titre d'Expo-Arts. Mais parler de culture sans aborder le patrimoine serait un oubli majeur.

Il faut d'abord rendre hommage à un pionnier en cette matière qui a consacré de nombreuses années à recueillir une multitude de photos témoignant des différentes époques de notre communauté. Il s'agit de Laval Fortier, décédé à la fin de 2008, à l'âge de 93 ans. Mais c'est grâce à l'initiative d'Ivan Méthot, que la préoccupation de la conservation du patrimoine prendra une forme structurée dans la municipalité de Sainte-Claire. En effet, la Société du patrimoine de Sainte-Claire sera fondée en 1999. Elle aura d'abord pour objet de mettre en valeur la Maison du docteur J.-A.-N. Chabot, mais sa mission portera aussi sur tous les aspects du patrimoine et de l'histoire de notre localité.

Plusieurs expositions seront réalisées dont celle portant sur Eugène Prévost. À l'aide de généreux bénévoles, la Société procèdera à la restauration d'un autobus fabriqué par Eugène Prévost en 1952-53. Mais plus récemment, une magnifique rétrospective traitant du



M. Laval Fortier, collectionneur

patrimoine religieux et des dévotions populaires sera organisée dans le cadre des Fêtes du 200^e anniversaire de la présence religieuse à Sainte-Claire.

Malheureusement, le président fondateur de la Société du patrimoine de Sainte-Claire perdra la vie dans un accident en l'an 2000. La communauté de Sainte-Claire venait de perdre un visionnaire, conscient de l'importance de savoir d'où l'on vient pour mieux choisir où l'on va. Toutefois, une relève avait été préparée grâce à plusieurs bénévoles passionnés et dédiés à la cause de la conservation du patrimoine. Parmi ceux-ci, Françoise Langlois, épouse d'Ivan Méthot ainsi que Mario G. Fournier. Ils seront particulièrement impliqués dans la poursuite des activités de cet organisme dont l'avenir est désormais assuré.

Sainte-Claire... une collectivité tournée vers l'avenir

« Du haut de mon clocher », je peux contempler avec assurance le devenir de ma collectivité. Grâce aux réalisations des générations passées et présentes, la communauté de Sainte-Claire peut désormais envisager l'avenir avec optimisme. Un milieu de vie bien nanti, des valeurs humaines bien senties, des traditions bien ancrées, de l'emploi assuré, des services communautaires bien développés, un parc industriel bien implanté,

un service de loisirs bien organisé, un réseau routier bien structuré, la « relève » a tout ce qu'il faut pour continuer...

Ainsi, l'histoire pourra continuer de s'écrire, de jour en jour, fil par fil, comme une catalogue que l'on tisse sur le métier, jusqu'à ce que nous croyons en découvrir l'aspect global. Cependant, la représentation complète de cet ouvrage n'en sera jamais définitive

ni tout à fait achevée, car l'histoire de cette catalogue se poursuivra inéluctablement à partir du moment où elle sera posée sur un lit pour y être imprégnée des événements à venir, accumulant ainsi, tout au long de son existence, une somme de souvenirs inaltérables qui lui donneront sa couleur, son odeur, et façonneront son image et sa mémoire.

Yvan De Blois.

l'église de Sainte-Claire Une église modèle au Québec

par Pierre Prévost

J'ai eu le plaisir d'écrire quelques mots dans un précédent bulletin Au fil des ans au sujet de la vénérable église Saint-Étienne de Beaumont, monument presque trois fois centenaire dont la valeur historique est indiscutable. Celle qui vient au second rang, compte tenu de son ancienneté, est blottie aux abords de la rivière Etchemin, dans un secteur passablement éloigné des rives du Saint-Laurent. Des colons intrépides avaient défriché le sol de cette contrée pour s'y établir avec l'espoir d'y passer des jours heureux. Devenus nombreux, ils présentèrent une pétition à l'évêque pour qu'il leur assigne un curé.

Une petite chapelle servit au culte mais elle devint vite trop petite et la nécessité de bâtir une église se fit sentir. Cette église, dont les travaux de maçonnerie et de charpente débutèrent en 1825, fut ouverte au culte en septembre 1827. Imaginée par l'érudit Jérôme Demers et le talentueux Thomas Baillairgé, cette construction marquait un changement majeur dans l'art religieux de son temps.

L'architecture des églises paroissiales après la Conquête

Tombée aux mains des Anglais, la Nouvelle-France n'avait pas renié ses traditions de construire « à la française ». Ce mode de construction avait toutefois connu certaines adaptations en regard des saisons bien inégales du Nouveau Continent et de la rareté de la main d'œuvre spécialisée. Par contre, les matériaux locaux, plus abordables que les produits d'importation, s'y trouvaient en abondance.

À la tête d'un clergé catholique canadien sous tutelle anglaise, Monseigneur Jean-Olivier Briand (1715-1794) prône une architecture sobre pour les églises de son diocèse. Quelle communauté que ce soit,

si elle en a les moyens, doit se construire une église en pierre, suivant un plan en croix latine avec chevet en hémicycle. Son Excellence, qui avait remarqué que les longs pans de maçonnerie se fatiguent avec les années, tient à ce que le maçon contrevente ces murs latéraux avec une excroissance plus ou moins accentuée. Les transepts ainsi formés offrent « beaucoup plus de commodités » afin d'y loger un confessionnal et des autels latéraux dédiés à la Bienheureuse Vierge Marie, à son époux ou à tout autre personnage choisi parmi la kyrielle de saints. Un autre avantage qu'offre une telle configuration est de permettre un agrandissement par l'avant lorsqu'on aurait besoin de plus d'espace.

Comme autre « commodité », l'évêque désire qu'on adosse au chevet de l'église une sacristie en pierre avec cheminée, évitant ainsi les désagréments des froideurs de l'hiver tout en augmentant le confort des célébrants et du sacristain. Le clocher, situé désormais qu'en façade, est presque invariablement constitué d'un tambour ajouré avec colonnettes. Peu élancée par crainte de la foudre, cette structure s'apparente aux campaniles des églises médiévales et constitue l'élément distinctif de l'édifice, hormis les quelques statues de saints logées dans leurs niches.

L'ancienne église de Saint-Henri, construite à partir de 1782 et remplacée par un temple d'inspiration gothique près d'un siècle plus tard, représentait bien le type de construction d'après



Église de Sainte-Claire, photo Pierre Prévost, 2006

Conquête. La première église de Saint-Gervais, construite à partir de 1795 et allongée en façade en 1860, constituait aussi un bel exemple de ce type mais elle a disparu dans un incendie en avril 1872. Celle de Saint-Pierre-du-Sud, construite de 1784 à 1785 sur le site actuel, nous est parvenue presque intacte à l'exception du clocher original remplacé au cours du XIXe siècle.



Ancienne église de Saint-Gervais commencée en 1795 et détruite par un incendie en 1872.

La dynastie Baillairgé amène un vent de changement

Après avoir reconstruit le clocher de la cathédrale de Québec quelques années après les hostilités de la guerre de Sept Ans, Jean Baillairgé (1726-1805) entreprend une série d'intérieurs d'églises sur la Côte du Sud, à commencer par Saint-Charles en 1772, suivie de Saint-François de la Rivière-du-Sud, puis de Saint-Thomas



Ancienne église de Saint-Henri commencée en 1782 et démolie en 1880. Fusain de 1878 par sœur Saint-Zéphirin, Inventaire des biens culturels du Québec.

(Montmagny). Suite à l'exécution de travaux à l'église de Saint-Augustin-Desmaures, Jean Baillairgé envoie étudier son fils aîné, François (1759-1830), à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris.

De retour prématurément au Canada en 1781, François Baillairgé apporte des vieux pays un souffle nouveau à l'architecture québécoise, lui qui avait eu l'opportunité de contempler les monuments de Paris, tant anciens que récents. Se définissant comme peintre, sculpteur, architecte et professeur de dessin, François Baillairgé acquiert une réputation enviable au cours des années qui suivent. En 1782, avec son père Jean, il travaille au retable de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours de l'Islet. Entre 1787 et 1793, il travaille au décor intérieur de la cathédrale Notre-Dame de Québec, en collaboration avec son père qui effectue la menuiserie et son frère Pierre-Florent (1761-1812) qui vient d'abandonner ses études en vue



Portrait présumé de Thomas Baillairgé conservé aux Archives du séminaire de Québec.

de devenir prêtre. Entre 1794 et 1798, dans l'atelier paternel situé à Québec, François participe à l'exécution du retable de l'église de Saint-Jean-Port-Joli. À partir de 1800, il sculpte des tabernacles et du mobilier liturgique pour différentes églises du diocèse.

En 1815, François associe son fils Thomas (1791-1859) à l'entreprise familiale en vue de la réalisation d'un ensemble magistral : le décor intérieur de l'église Saint-Joachim. Cette paroisse de la Côte de Beupré venait de perdre son curé,

en l'occurrence l'abbé Corbin, qui avait choisi comme exécuteur testamentaire le procureur du Séminaire de Québec en la personne de l'abbé Jérôme Demers (1774-1853). Le curé Corbin, mécène, laissait à sa mort une forte somme en vue de refaire le décor intérieur de cette église ouverte au culte en 1779. L'influent abbé Demers qui tenait François Baillairgé en haute estime s'était lié d'amitié avec le jeune Thomas et avait fait de ce dernier son protégé.

De concert avec les Baillairgé père et fils, Demers travaille donc à l'élaboration du programme décoratif de l'église. Le 18 mars 1816, « Baillairgé & Baillairgé » s'engage à exécuter ce décor, des travaux qui s'échelonnent sur une dizaine d'années. On peut admirer aujourd'hui cet ensemble opulent qui établissait, à l'époque où il fut exécuté, une nouvelle façon d'organiser et d'embellir un intérieur d'église, à proprement parler une « architecture d'intérieur ».

Le projet de Sainte-Claire de Joliet ou implantation du néoclassicisme québécois

Connaissant un engouement pour le monde antique avec les fouilles archéologiques et la publication de traités anciens, les pays d'Europe, la puissante Grande Bretagne incluse, adoptaient graduellement un nouveau mode d'expression en réaction aux excès du baroque. Enthousiasmés par l'œuvre du célèbre architecte de la Renaissance italienne Andrea di Pietro dit Palladio (1508-1580), l'élite anglaise était entrée dans le néoclassicisme dit « palladien », une architecture « d'État » sobre, disciplinée et qui s'appropriait aux édifices les plus prestigieux comme aux demeures plus modestes. Les conquérants apportèrent au pays leur expertise en ce qui a trait à la conception de bâtiments que l'art de bâtir des ouvriers canadiens allait aussitôt diluer. Avec les années, cet amalgame allait se traduire par une concentration de bâtiments adaptés au pays d'un genre nouveau qu'on ne retrouve nulle part ailleurs : un néoclassicisme typiquement québécois. Le 4 novembre 1822, les



Intérieur de l'église de Saint-Joachim tiré du livre *Les vieilles églises de la Province de Québec* de Pierre-Georges Roy.

habitants de Joliet adressent une requête à Monseigneur Joseph-Octave Plessis afin de pouvoir bâtir une église.

L'évêque donne sa permission le 1^{er} février 1823 et on commence à acheminer les matériaux la belle saison arrivée. Souvent sollicité par les curés et les assemblées de fabriques au sujet d'églises à bâtir, l'abbé Jérôme Demers, en plus d'enseigner la philosophie et les sciences, s'intéresse grandement à l'architecture et donne ses conseils à qui veut bien. À cet effet, il élaborera en 1828 un Précis d'architecture pour servir de

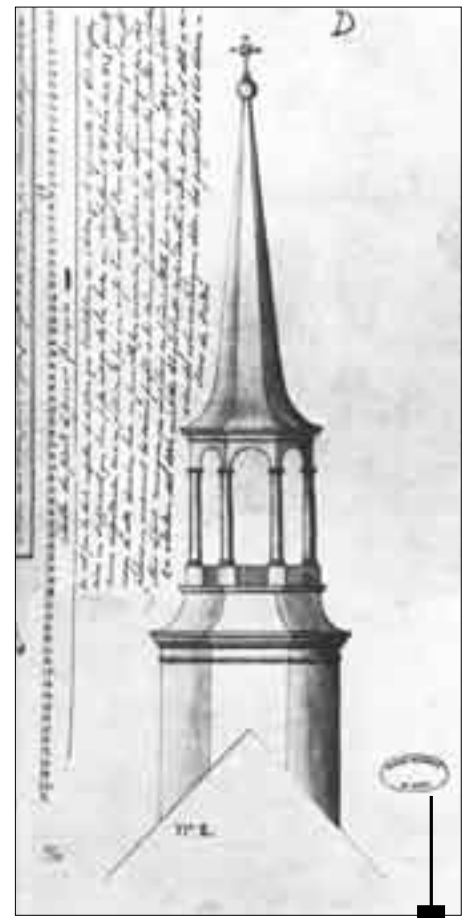


Ancienne église de Saint-Nicolas vers 1890. Collection Anne-Marie Fréchette tirée du livre *Saint-Nicolas-Bernières 1694-1994* de Claude Bergeron et Gino Gariépy.

suite au *Traité élémentaire de physique* à l'usage du séminaire de Québec afin d'instruire les futurs curés sur l'art de construire. On lui doit les plans d'édifice d'envergure tels le Séminaire de Nicolet et la première cathédrale de Saint-Boniface au Manitoba, deux joyaux dévastés par le feu à quelques années d'intervalle, en 1973 et en 1968 respectivement.

De leur côté, les paroissiens de Saint-Nicolas désirent se doter d'une nouvelle église. Le grand vicaire Demers prépare, pour la paroisse où il avait grandi, les plans d'une église avec plan au sol en croix latine (plan jésuite) avec chevet plat et sacristie. Destinée à remplacer une première église de pierre qui était semblable à celle de Beaumont, cette seconde église aux vastes proportions (45 pieds par 120 pieds de dedans en dedans) est construite de 1821 à 1823.

Pour les paroissiens de Saint-Germain de Rimouski qui visaient aussi la construction d'une nouvelle église, de pierre cette fois, Demers en dessine une du même genre que celle qu'il proposait pour Saint-Nicolas, mais dans une version simplifiée. Ne mesurant que 80 pieds de profondeur et sans transept, cette église au chevet plat est construite de main de maître à partir du mois de mai 1822 par François Audet dit Lapointe (1787-1855), originaire de l'île d'Orléans. En décembre 1822, l'édifice auquel on avait adossé une sacristie de 30 pieds de profondeur est prêt pour la bénédiction inaugurale. Certains détails intriguent car une photo de la fin des années 1860, reproduite dans un livre traçant l'historique du Séminaire de Rimouski, nous montre l'édifice qui, converti en école depuis 1862, laisse voir ses murs de pierre laissés à nu avec



Dessins de deux clochers proposés pour l'église de Sainte-Claire de Dorchester par Thomas Baillairgé, 1825. BANQQ, CN301 S208.

un toit dont l'inclinaison excède 45 degrés. Il semble que la restauration de l'ancienne église-école de Rimouski, il y a de cela quelques décennies, soit basée sur cette époque, ce qui ne correspondrait pas tout-à-fait à un dessin antérieur. Pour l'église de Sainte-Claire, Thomas Baillairgé esquisse un plan sommaire, l'élévation avant d'un édifice ayant un carré de 25 pieds de hauteur à partir du plancher. Les initiales de l'architecte, calligraphiées sur ce document conservé aux Archives nationales,

en attestent l'auteur. Celui-ci fera suivre deux versions de clocher. Sa première proposition, celle qu'il préfère naturellement, présente un clocher hybride dont la partie supérieure est constituée d'une lanterne octogonale coiffée d'une flèche s'effilant vers le haut. Cette structure, qui rappelle les clochers de l'Ancien Régime, repose sur une chambre des cloches carrée ornée de pilastres. Ces derniers encadrent des ouvertures en plein cintre fermées par des volets ou abat-sons. Baillairgé s'est sans doute inspiré d'un ouvrage de l'architecte James Gibbs (1682-1754) qu'il possédait dans sa bibliothèque. Gibbs avait conçu l'église St. Martin-in-the-Fields, une œuvre majeure imitée tant aux États-Unis qu'au Canada. Québec peut ainsi se vanter d'avoir à l'intérieur de ses murs la première cathédrale anglicane construite en dehors des îles britanniques, la cathédrale Holy Trinity avec son audacieux clocher d'un genre nouveau.



Église et presbytère de Rimouski en 1852. Fusain de Joseph-Charles Taché conservé aux Archives de l'archidiocèse de Rimouski

Comme seconde proposition, Baillairgé suggère aux fabriciens de Sainte-Claire un clocher alternatif beaucoup plus simple avec base octogonale. Cette version, dont l'effet n'a rien à voir avec celui du premier dessin, ne sera pas retenue. Le 11 février 1825, les syndics Joseph Fournier, Pierre Bouchard et François Chrétien sont mandatés et le contrat de construction du gros œuvre de la nouvelle église est attribué à François Audet dit Lapointe. Le montant s'élève à 627 louis ou, si vous aimez mieux, environ 2500 de nos dollars (\$) en ne tenant pas compte de l'inflation. Rappelons qu'à cette époque, une pièce de bois d'une cinquantaine de pieds de longueur valait environ 0,25 \$ tandis qu'une terre d'une centaine d'arpents en superficie en valait environ 500. Par une estimation rapide, on obtient un montant équivalent à un demi-million de dollars actuels. En ajoutant les travaux de finition intérieure, le mobilier liturgique, la dorure, les cloches, l'orfèvrerie, les tableaux et les statues, on peut aisément quadrupler, voire quintupler ce montant. Avant de continuer, une petite précision s'impose au sujet de ces unités monétaires. La dénomination « louis » était probablement courante dans le jargon de l'époque mais correspondrait plutôt à la livre sterling (£) ou livre anglaise qui avait cours dans les deux Canadas. Abréviée sous la forme « Ls », la

livre sterling aurait été transformée en « louis », une unité monétaire plus familière pour le francophone mais qui ne valait pas du tout le louis d'or de France. La livre anglaise se divisait en 20 shillings ou sols (s), le sol ou sou se divisait à son tour en 12 pennies ou deniers (d). L'ancienne livre française, qui avait les mêmes dénominateurs, avait été dévaluée depuis belle lurette par rapport à la livre anglaise. Le 21 juillet 1825, Monseigneur Plessis se déplace pour donner la confirmation à 17 garçons et 18 filles. La cérémonie ne peut se faire dans l'édifice en construction qui est loin d'être terminé. Avant de pouvoir admirer la nouvelle église, le prélat s'éteint au début de décembre de la même année. Demers, qui a la faveur populaire des membres du clergé, est aussitôt désigné pour diriger le diocèse. Plein d'humilité et effacé, celui-ci refuse l'épiscopat mais accepte tout de même la charge de vicaire général. C'est Monseigneur Bernard-Claude Panet qui a le privilège de bénir, le 12 septembre 1827, un édifice qui attend sa fausse voûte et son jubé.

Une église symbolisant la modernité

En Nouvelle-France, la plupart des églises bâties en pierre présentaient leur chevet arrondi ou à pans coupés vers l'est. Construites aux abords du Saint-Laurent, ces premières églises

offraient peu de résistance au nord-est tant redouté. À la fin du XVIII^e siècle, les Récollets de Québec s'étaient fait construire un nouveau monastère et une chapelle attenante avec un tel chevet. Rompant avec les traditions, elle était orientée avec façade donnant sur la place d'Armes, véritable cœur de la cité. De facture plus sobre que celle des Jésuites, cette chapelle récollette avait un chœur séparé de la partie en hémicycle (l'abside) par une cloison derrière laquelle on pouvait ranger les vases sacrés, les objets liturgiques et les vêtements sacerdotaux, un espace auquel on donnait le nom de sacristie. On pouvait ainsi adosser, sur la face interne de cette cloison, un retable (du latin *retro* et *tabula*, «derrière la table»), un élément de décor reprenant assez régulièrement la forme d'un entablement ou d'un arc de triomphe. En annexant au sanctuaire une sacristie distincte, le chevet à la forme arrondie n'avait plus raison d'être. Cette absence de courbure, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, venait simplifier considérablement la réalisation d'un tel ouvrage. Lors de la construction de l'église de Sainte-Claire, on envisage le chevet plat et, fait particulier, on lui adosse une construction à deux étages regroupant une sacristie, une salle des habitants et des locaux d'habitation pour le curé et sa servante. Cette solution bon marché regroupe tout sous le même toit, à la manière d'un presbytère posé directement sur la sacristie. Au besoin, on pourra aménager les combles et éclairer cet espace supplémentaire par l'ajout de lucarnes. Les fenêtres du bâtiment principal, des baies surmontées d'un arc en plein cintre, tiennent tout de même d'une tradition plus que millénaire, un mode de percements d'ouvertures dans les massifs de maçonnerie usuel chez les Romains. Quant à la façade, légèrement plus haute que large, elle est percée de fenêtres circulaires (oculi) dont les positions ont été calculées avec un souci d'équilibre et d'harmonie. Alors que par le passé on n'en comptait généralement qu'une seule, ces ouvertures multiples permettent d'introduire davantage de lumière venant de l'ouest.

L'édifice gagne aussi en largeur par rapport aux édifices ruraux plus anciens avec ses 45 pieds (mesure française de Paris) de dedans en dedans, considérant



Intérieur de l'église des Récollets suite au siège de Québec. Gravure de C. Grignon d'après un dessin de Richard Short, 1761.



Photos anciennes des églises Saint-Joseph-de-Lauzon, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Anselme, Saint-Édouard-de-Gentilly, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Georges-de-Cacouna.

que le pied français vaut 0,325 mètres et le pied anglais, dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours, mesure 0,3048 mètres. La vaste nef permet ainsi d'accueillir un nombre grandissant de fidèles alors que la population connaît un accroissement jamais vu. Les versants de toit sont un peu moins abrupts que par le passé car les chevrons se rencontrent perpendiculairement au faîte, formant ainsi un angle droit. Couverts de bardeaux, les chevrons terminent leur course sur des murs gouttereaux qu'on a rehaussé à 25 pieds. Le fier clocher, grâce à l'adjonction de l'étage carré proposé par Baillaigé, domine toutes les constructions humaines à des lieues à la ronde. La haute structure, en exceptant sa croix de fer d'environ six pieds de haut, atteint presque 130 pieds. L'intérieur terminé, le visiteur qui s'y aventure a l'impression d'entrer dans

un vaste édifice semblable aux temples antiques retrouvés. Les hautes fenêtres laissent jaillir une lumière venue étinceler ce riche décor aux nombreux éléments dorés. Seule dérogation à la blancheur et à la dorure, un immense tableau patronymique, disparu depuis, domine le maître-autel et rappelle aux paroissiens leur bienheureuse protectrice.

Un modèle largement diffusé

Les églises conçues par le duo Demers-Baillaigé deviennent ensuite la référence en milieu rural, et ce pendant tout le deuxième quart du XIX^e siècle. Des églises du même genre pousseront un peu partout au Québec : Saint-Charles (1827), dont l'agrandissement ne conser-

vait qu'une partie de l'édifice original ; Saint-Joseph de Lauzon (1830), allongée considérablement en 1950 ; Sainte-Luce-de-Rimouski (1836), jumelle de celle de Saint-Germain-de-Rimouski ; Saint-Pierre-les-Becquets (1839), presque identique à celle de Sainte-Claire ; Saint-Anselme (1845) qui est sensiblement plus large mais conserve encore son clocher original calqué sur celui de Sainte-Claire, tout comme sa jumelle des Becquets ; Saint-Édouard-de-Gentilly (1845), arborant un clocher plus complexe ; Saint-Jean-Chrysostome (1848), qui reprend le clocher de Gentilly mais partageait une église et un presbytère identique à ceux de Saint-Anselme, un bel exemple de mimétisme. Chevauchant la seigneurie Jolliet et la seigneurie Taschereau, la paroisse Sainte-Marguerite, détachée en partie de Sainte-Claire, conclue une entente en 1831 pour l'édification d'une église de bois. L'entente stipule que l'église, la sacristie et le presbytère doivent être de mêmes dimensions que ceux de Sainte-Claire. Cette église éphémère est remplacée en 1864 par l'église actuelle conçue par Charles Baillaigé (1826-1906), petit-fils de Pierre-Florent Baillaigé, oncle de Thomas.

D'autres églises d'esprit « palladien », ou néo palladiennes, émaneront des élèves de Thomas Baillaigé jusqu'au milieu du XIX^e siècle alors que différents styles renaîtront. D'abord le mouvement néobaroque qui prône un retour à l'ostentation et à une ornementation chargée. Puis le mouvement néogothique, une architecture « pittoresque » en



Ancienne église de Saint-Nicolas



Ancienne église de Rimouski devenue le Musée régional de Rimouski. Photo tirée du livre *Les vieilles églises du Québec* de Luc Noppen.

marge de l'architecture classique jugée «païenne». Finalement, une architecture qui associe différents genres et motifs, un éclectisme qui faisait fi de la «bonne architecture». Évidemment, tous ces styles soi disant nouveaux venaient contrebalancer l'architecture jugée trop austère des premières œuvres palladiennes de Baillairgé, des créations jadis novatrices qui réagissaient aux excès du mouvement baroque du XVII^e et début du XVIII^e siècle.

Une survivante

De ce groupuscule de trois églises conçues par le duo Demers-Baillairgé, c'est-à-dire celle de Saint-Nicolas, de Saint-Germain-de-Rimouski et de Sainte-Claire, seule la troisième subsiste et sert encore au culte. L'église de Saint-Nicolas, paroisse natale de l'abbé Jérôme Demers, a subi de nombreuses modifications au cours de son existence jusqu'à ce qu'elle disparaisse dans les flammes le 22 novembre 1961. Un bâtiment contemporain de forme ovoïde, œuvre de l'architecte André Gilbert, fut construit sur le site en 1962. La croix qui domine le clocher à silhouette de bateau proviendrait de la première chapelle de Saint-Nicolas. Le maître-autel subsiste puisqu'il a été donné à la paroisse Saint-Étienne-de-Lauzon, en 1875, et finalement cédé par la Succession de l'artiste Albert Rousseau au Musée du Québec. L'église Saint-Germain-de-Rimouski a servi d'école à partir des années 1860, puis de couvent. Celui-ci fut restauré au début des années 1970 pour accueillir la Musée régional de Rimouski. Son décor

intérieur, exécuté de 1835 à 1842 par Louis-Xavier Leprohon, lequel a aussi travaillé à Saint-Nicolas et à Saint-Gervais, a été démantelé puis réinstallé dans l'église de Saint-Fabien de Rimouski. On peut toujours l'y admirer.

L'église de Sainte-Claire, désormais privée de son enduit protecteur, demeure une œuvre majeure de l'architecture au Québec malgré les altérations subies vers 1930 alors qu'on rehaussait les toits des transepts en toiture-pignon. Au même moment, le clocher subissait un exhaussement et un remplacement de sa flèche, sans doute détériorée par les intempéries et les dégâts causés par l'infiltration d'eau. Quant à l'intérieur, il a perdu quantité d'éléments décoratifs, dont certains avaient été ajoutés vers la fin du XIX^e siècle, dont peuvent témoigner d'anciennes photographies.

Trop souvent hélas, les interventions qu'a subies cette église exceptionnelle ont eu pour résultat une perte d'intégrité et une réduction de la valeur historique du bâtiment. Les nouveaux besoins, le souci d'économie, le goût du changement, l'attrait du neuf, ou simplement l'ignorance sont les principaux facteurs

qui contribuent à miner notre patrimoine bâti. Il incombe à la société toute entière de faire des efforts afin de conserver ces joyaux pour que les générations subséquentes puissent en profiter et mieux comprendre la vie et les mœurs de ceux qui les ont précédés.



Toit du transept masqué par le toit-pignon construit vers 1930. Photo Paul St-Arnaud, 2008.

Bibliographie locale

- MARCEAU, Hector, Mme. La petite histoire des paroisses de la Fédération des Cercles de Fermières du District Régional No 4, p. 343-349, Imprimerie de L'Éclairer, Beauceville, 1950.
- Comité du Livre. Album Souvenir Sainte-Claire Dorchester 1824-1974, 1974.
- TURGEON, Pierre-Paul. La vie à Sainte-Claire pendant 150 ans, 1975.
- DEBLOIS, Yvan, et DUFOUR, Pierre. Sainte-Claire-175 ans, une histoire riche et fière, Promotion MG, Imprimerie Bourg-Royal, 1999.
- LALIBERTÉ, Pierre, et FOURNIER, Mario G. Église de Sainte-Claire... érigée en 1824, 1999.

Mercier Vallières Laflamme

Société en nom collectif
Comptables agréés

23, rue Commerciale
Saint-Charles, Bellechasse
(Québec) G0R 2T0

Tél.: (418) 887-7000
Fax: (418) 887-6690
mvlafla@globetrotter.net

Les saints protecteurs de Bellechasse : Claire d'Assise

par Pierre Prévost

Les noms et les représentations des saints patrons et saintes patronnes n'ont cessé de susciter en moi plusieurs interrogations. Que venaient faire dans nos campagnes ces personnages nimbés et nébuleux qui devaient nous protéger et intercéder pour nous? Qui les avait choisis et pour quelles raisons? D'où venaient-ils? Quelle existence ont-ils eue? Comment se sont-ils illustrés?

En ce temps, l'insuffisance de ressources ne me permettait pas de trouver des réponses satisfaisantes. Je me contentais donc de contempler les tableaux enfumés et les statues muettes lors des longs sermons dominicaux. Puis un jour, le bon curé Morency nous fit visiter, les élèves de sixième année et moi, l'église paroissiale. Cette initiation m'a permis d'élucider plusieurs mystères de mon enfance : le fonctionnement d'un encensoir, les vases sacrés blottis au fond du tabernacle, l'ostensoir, sa lunule, le mécanisme qui faisait sonner les cloches à distance, sans oublier l'arrière du maître-autel d'où apparaissaient et disparaissaient célébrants et sacristain. Déjà épatés, les étudiants ne s'attendaient pas à une autre découverte d'autant plus renversante. C'est alors que notre pédagogue nous indiqua les reliquaires qui contenaient, outre un précieux fragment de la «Vraie Croix», quelques débris soit disant magiques de saints associés à la paroisse. Déchiré entre l'émerveillement et l'horreur, je n'étais pas prêt d'oublier cette visite enrichissante qui entraînait son lot d'interrogations. Les années ont passé et me permettent de vous offrir aujourd'hui, chers lecteurs, un portrait de chacun de ces saints patrons. Je vous propose d'abord la biographie «objective» de l'unique femme protectrice, si on excepte la grandissime Notre-Dame, en accord avec la thématique choisie pour notre bulletin *Au fil des ans*.

La paroisse Sainte-Claire de Jolliet

Le 30 avril 1697, en guise de récompense pour les services rendus à la patrie, le célèbre explorateur Louis Jolliet se voyait concéder une petite seigneurie située à l'arrière de la seigneurie de Lauzon, vaste étendue de terrain appartenant à son beau-frère Étienne Charest. Plus d'un siècle plus tard, le 14 avril 1824, monseigneur Joseph-Octave Plessis décrétait l'érection canonique de la cure et paroisse du lieu

dit de Sainte-Claire sous l'invocation de sainte Claire vierge. Ce prénom rappelait une lignée de femmes, à commencer par l'épouse de l'explorateur, Claire-Françoise Bissot; de leur fille et épouse du seigneur Joseph-Fleury de la Gorgendière, Claire Jolliet Fleury, et de la fille de ce couple et épouse de Thomas-Jacques Taschereau, Marie-Claire Fleury de la Gorgendière.

Claire d'Assise, vierge au service du Christ

Été 1193 (certains auteurs suggèrent l'année 1194) à Assisi (Assise), en Ombrie, Italie centrale, la pieuse Ortolana di Fiumi implore le Crucifix pour que sa grossesse se termine de belle façon. Suite à sa prière, une révélation divine la rassure et l'informe qu'elle mettra au monde une lumière qui éclairera l'humanité. C'est pourquoi, lorsque l'enfant vient au monde, le 16 juillet, sa mère lui donne le prénom de Chiara (Clara ou Claire).

Fille de Favarone di Offreduccio (Favorino Sciffi), comte de Sasso-Rosso, Claire a droit à une bonne éducation. Elle apprend à lire et à écrire en latin, ce qui est d'ordinaire interdit aux filles de ce temps. À quinze ans, elle refuse d'épouser un noble (un *majore*, en opposition aux *minores*, les gens du peuple), réservant sa virginité à Jésus-Christ. Durant le Carême de l'an 1212, elle écoute les prédictions de Francesco Bernardone, notre François d'Assise (v 1183-1226), à l'église San Giorgio. Habillé du manteau à capuchon des paysans de



Façade et portique de l'église San Damiano à Assise, restaurée en 1207 par François et ses disciples, où résida Claire la majeure partie de sa vie et qui n'en sortit qu'après être décédée. Photo tirée du livre *Assise* des éditions Plurigraf.



Statue de sainte Claire d'Assise située au-dessus du maître-autel de l'église de Sainte-Claire. Photo Collection Yvan Gravel, 2008.

l'Ombrie, corde autour des hanches et pieds nus, le fils du riche drapier Pietro di Bernardone avait tout abandonné pour consacrer sa vie à Dieu en poursuivant un idéal de pauvreté absolue. Dans la nuit du 18 au 19 mars 1212, Claire décide de quitter le domicile familial, place San Rufino, accompagnée de Pacifia di Guelfuccio, la sœur de sa gouvernante, pour aller rejoindre François et ses compagnons à son petit monastère de la Portioncule (petite portion, symbolique de la pauvreté). François, alias le Poverello (le petit pauvre), avait redressé ce petit couvent et y résidait depuis avec ses compagnons. Arrivée auprès du Poverello, Claire dépose ses précieux



Jardin-terrasse s'ouvrant sur le sud où Claire venait prendre un peu l'air et cultiver quelques fleurs en pot. Photo tirée du livre Assise des éditions Plurigraf.

habits et revêt une tunique grossière qu'elle enserre d'un cordon autour de sa taille. François lui coupe alors les cheveux et couvre sa tête d'un voile noir. Tous se rendent ensuite à l'église Santa Maria degli Angeli (Sainte-Marie-des-Anges) où Claire prononce les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, reconnaissant François comme étant son supérieur. Rompant avec la richesse et le confort que sa famille lui assurait, Claire se réfugie auprès des bénédictines du monastère de San Paolo di Bastia.

Informé de la fugue de sa fille, Favorino tente de raisonner Claire, mais c'est peine perdue. De son côté, François fait transférer sa protégée au monastère Sant'Angelo di Panzo car il craint des représailles de la noble famille. Bientôt, Claire est rejointe par sa petite soeur Agnès qui n'a que quatorze ans. Désarmé, le clan Sciffi décide d'user de force pour sortir Agnès du monastère. Aidé d'une douzaine d'hommes armés, l'oncle Monaldo extirpe la cadette sous les yeux impuissants de Claire, mais le corps de l'adolescente devient soudainement si lourd qu'il est impossible de le déplacer. Fou de rage, Monaldo s'apprête à battre sa nièce mais un mal violent l'afflige et paralyse son bras.

Suivant les traces de Claire et d'Agnès, Béatrix vient rejoindre ses sœurs. Nous verrons plus tard qu'Ortelana, la mère des trois recluses, ira rejoindre ses filles suite au décès de son mari Favorino. Claire et Béatrix logeront dorénavant dans une petite maison attenante à l'église San Damiano (Saint-Damien). Situé au sud de la ville, cet édifice datant du VII^e ou du VIII^e siècle fut restauré et agrandi en

1212 des mains même de François. Le petit monastère des «Clarisses» devenait le premier d'une série de plus de 4000 établissements découlant de l'ordre religieux initié par la pieuse Claire.

Une vie austère

Confirmée supérieure à vie de l'ordre des religieuses de Saint-François par son mentor, l'humble Claire, abbesse de Saint-Damien, s'acquitte tout-de-même des tâches les plus difficiles et les plus ingrates. En 1225, elle obtient du pape Innocent III de ne subvenir que de la charité des autres, c'est pourquoi Claire et ses compagnes, les Damianites, sont aussi appelées Pauvres Dames. Seulement vêtue d'une tunique de bure et d'un manteau de vulgaire étoffe, Claire marche toujours pieds nus, couche sur la dure, jeûne

presqu'à l'année et garde le silence autant que cela lui est possible. Malgré une santé chancelante qui la conduit fréquemment au repos, notre abbesse ne se nourrit d'ordinaire que de pain et d'eau. Les lundis, mercredis et vendredis de Carême, Claire se contente d'une once et demie de pain et d'une gorgée d'eau pour chaque repas. Elle passe la majeure partie de son temps à prier devant le Saint-Sacrement, incitant ses consœurs à soupirer et à gémir en regard du triste destin du Christ, son bien-aimé.

Miracles attribués à l'admirable Claire d'Assise

On doit à Claire la guérison d'un fiévreux nommé Étienne que François lui avait envoyé ainsi que la guérison de plusieurs maux dont étaient éprises ses consœurs. On rapporte que Claire multipliait les pains et que ceux-ci étaient marqués d'une croix. Sa mère Ortelana, rentrée chez les Clarisses depuis le décès de son mari, aurait même guéri un enfant défiguré. En mauvais terme avec le Saint-Siège, l'empereur Frédéric II Barberousse envoya l'armée des Sarrasins dépeupler le duché de Spolète. Aux portes d'Assise en juin 1241, les troupes s'apprêtent à piller le couvent de San Damiano où les religieuses terrifiées n'ont recours qu'aux consolations de leur supérieure alitée et malade. Soutenue par ses compagnes, Claire se traîne hors de son lit et fait exposer aux portes du couvent l'ostensoir renfermant l'hostie consacrée. Après quelques oraisons, les Sarrasins, qui avaient commencé à escalader la muraille, prennent la fuite et quittent l'Ombrie.



Coretto (petit chœur) meublé d'un lutrin, d'un prie-Dieu et d'un dossier rustique où Claire et ses Pauvres Dames se réunissaient pour prier et chanter. Photo tirée du livre Assise des éditions Plurigraf

Un second épisode survenu en 1242 met en cause Vitale di Aversa, capitaine de l'armée impériale qui avait juré de prendre la ville. Après s'être couvert la tête de cendre, puis celles de ses de ses compagnes, Claire implore Dieu. La nuit même, l'armée ennemie est mise en déroute par une violente tempête. Le seigneur de guerre décèdera tragiquement peu après.



Tableau de Mario Mauro représentant sainte Claire d'Assise repoussant les Sarrasins, situé au côté Evangile du chœur de l'église de Sainte-Claire. Photo Collection Yvan Gravel, 2008.

Ses derniers jours

Après 42 années de pratique religieuse, Claire se meurt. Le pape Innocent IV, qui en a une estime extraordinaire, apprend la condition de la moniale et part lui donner sa bénédiction. Âgée de soixante ans, Claire s'éteint le 11 août 1253 dans le dortoir du couvent de San Damiano.

Une foule immense assiste aux obsèques présidées par nul autre que le pape et ses cardinaux. Le 12 août, date retenue pour commémorer sa fête, Claire est inhumée dans l'église San Giorgio que le pape lui avait dédié.

Tout comme son mentor, Claire est canonisée seulement deux ans après son décès. En 1260, la dépouille de la sainte est transférée dans la crypte de la basilique Santa Chiara bâtie en son honneur à partir des fondations de l'église San Giorgio. Le 23 août 1850, les restes de Sainte-Claire sont exhumés et mis dans une châsse, à l'exception d'une côte destinée au souverain Pontife et de quelques fragments réservés aux Clarisses de France. L'endroit où reposait Claire est transformé en église souterraine. Son voile est conservé en entier au couvent de Florence.

En 1958, le pape Pie XII la proclame patronne de la télévision, du télégraphe et du téléphone car la tradition rapporte qu'elle avait assisté, par la pensée alors qu'elle était alitée dans son monastère, à la messe de Noël qui se déroulait à la basilique San Francesco située pourtant à bonne distance. L'iconologie représente Claire d'Assise s'appuyant sur sa crosse d'abbesse, la tête couverte d'un voile noir, vêtue d'un costume de franciscain brun ou gris noué d'un cordon à trois ou treize nœuds, en référence à la Trinité ou à Jésus et ses Douzes. Dans sa main, Claire tient parfois un lys, symbole de pureté, un rameau d'olivier, un crucifix, ou un ostensor moyenâgeux qui rappelle l'épisode des Sarrasins. Indissociable de François d'Assise, son frère spirituel connu aussi sous le pseudonyme Frère Soleil, Claire aimait se nommer « la petite plante de François », mais la sainte fut

surnommée bientôt Sœur Lune.

Bibliographie générale

-Les Petits Bollandistes, Vies des saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, tome neuvième. Bloud et Barral, libraires, Paris, 1878.

-The Catholic Encyclopedia. Paschal ROBINSON, 1913.

-Dictionnaire Pratique des Connaissances religieuses. Librairie Letouzay et Ané, Paris, 1925.

-Saint-François d'Assise. Frédéric JANSOONE, O.F.M., Les Éditions Saint-Louis, Montréal, 1946.

-Claire d'Assise, dans 2000 ans de Christianisme, tome troisième. Laurence EVENOS, Paris, 1975.

-Assise, Art et Histoire dans les Siècles. Roméo CIANCHETTA, Éditions Plurigraf-Narni-Terni, Italie, 1978.

-Claire d'Assise. Éditions du Signe, Strasbourg, France, 1991.

-Dictionnaire iconographique des Saints. Bernard BERTHOD et Élisabeth HARDOUIN-FUGIER, les Éditions de l'Amateur, Paris, 1999.

-Claire et François. Texte de Guido VISCONTI, traduit par Damien Fièrè, Éditions Anne Sigier, Québec, 2003.

-Les saints protecteurs et guérisseurs. Caroline GAUTHIER, Les Éditions Québecor, Outremont, 2005.

Avis de convocation

Assemblée générale annuelle de la Société historique de Bellechasse

Lieu : Sainte-Claire, le 25 avril à 14h – Salle des Chevaliers de Colomb (2^e étage ancien presbytère, en haut de la sacristie)

Ordre du jour : - Bienvenue aux participants – Lecture et adoption de l'ordre du jour – Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de 2009 – Bilan financier – Rapport du président sur les activités de 2009 et perspectives 2010 – Élections au Conseil d'administration – Varia Questions et suggestions des membres – Tirage de prix de présence – Clôture de l'assemblée.

Bienvenue au plus grand nombre. Café, jus et biscuits seront servis.

Une visite guidée de la Maison Dr Chabot aura lieu immédiatement après l'assemblée. On pourra aussi visiter l'église.



O'Farrell



Lapierre



JOHN O'FARRELL et LUCIE LAPIERRE, grands-parents

« Nous croyons à l'importance du patrimoine et de l'histoire de Bellechasse pour les générations actuelles et futures et nous encourageons les actions entreprises pour leur mise en valeur. Notre caisse aussi. »

Caisse populaire Desjardins
de la Vallée de l'Etchemin

Caisse populaire Desjardins
des Abénakis

Caisse populaire Desjardins
des Rivières Boyer et Etchemin

Caisse populaire Desjardins
du Mont de Bellechasse

Caisse Desjardins
des Seigneuries de Bellechasse



Desjardins
Caisses de Bellechasse